

Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo



Etude sur la *« Protection et Education de la
Petite Enfance et son financement public »*
dans la Province du Bas Congo.

Octobre 2013

Préface

L'étude sur l'éducation et protection de la Petite Enfance et le financement public de l'éducation fait partie d'une série d'activités organisées en 2012 dans le cadre du plaidoyer sur la promotion et la protection de la cible précitée. Le Forum sur l'audit de l'éducation pour tous en République Démocratique du Congo organisé du 27 au 28 avril 2012 eu le mérite de réunir les Institutions étatiques et la société civile pour analyser ensemble les progrès, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces par rapports aux objectifs de l'Education Pour Tous dans notre pays.

Si tout le monde reconnaît que les progrès sont trop lents et que les budgets alloués ne sont pas à la hauteur des ambitions politiques affichées, la situation de l'éducation et la protection de la petite enfance, le premier de tous les objectifs de l'EPT, demeure préoccupante. Ces enfants de 3 à 5 ans ne bénéficient en matière d'éducation d'aucune protection juridique, l'enseignement maternel étant facultatif au terme de l'article 16 de la loi cadre sur l'enseignement national.

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo « CONEPT/RDC est une organisation de la société civile composée des syndicats des enseignants, des ONG et associations, des hommes et femmes des médias etc. Elle s'est engagée dans la voie de la résolution de « **la crise de l'éducation** », ce droit humain fondamental, que connaît notre pays depuis des décennies. Rappeler les engagements pris et influencer les décideurs pour les politiques éducatives fiables tenant compte des besoins et de l'intérêt des populations sont nos méthodes et stratégies de prédilection.

La problématique de l'éducation et de la protection de la petite enfance met en exergue un défi, celui du financement. Loin d'être un produit fini, cette étude devrait être une balise pour une étude plus fédérative. Cependant, elle restera une source pour la construction des argumentaires de plaidoyer et de sensibilisation pour les organisations de la société civile congolaise.

Jacques TSHIMBALANGA

- **Liste des Acronyme**

- EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
- CONEPT/RDC : Coalition Nationale de l'Education pour Tous
- CDE : Convention Relative aux Droits de l'Enfant
- EADE : Enquête sur les Enfants et Adolescents en dehors de l'école
- DIJE : Développement intégré du jeune Enfant

Chap. 1 : LES GENERALITES

0. Introduction générale

Dans le cadre du projet « Petite Enfance » financé par ACEFA, la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo en sigle « **CONCEPT- RDC** », a mené une étude préliminaire afin de constituer l'argumentaire de plaidoyer sur la « Protection et Education de la Petite Enfance et son financement public » dans la Province du Bas Congo.

Cette enquête a consisté à établir un état de lieu de l'Education de la petite Enfance dans la province du Bas – Congo. Elle a aussi relevé les aspects liés à la protection de la Petite Enfance. Nous sommes sans ignorer que l'éducation en RDC souffre d'un patent problème, celui de son faible financement public. D'où la nécessité dans cette étude d'aborder les questions relatives au financement de l'Education de la Petite Enfance.

Quatre chapitres composent la charpente de la présente étude. Il s'agit de :

- Les généralités,
- la présentation de l'enquête,
- la présentation des résultats
- Conclusion

1. contexte et justification

1.1. Contexte

A Dakar en 2000, les gouvernements du monde et celui de la République Démocratique du Congo compris ont réitéré les promesses d'Education Pour Tous qui avaient été faites pour la première fois à JOMTIEN en 1990. Ayant failli à leurs promesses dans les années 90, ils ont fixé de nouvelles cibles pour 2015. A l'approche de cette échéance fixée par les gouvernements pour honorer leurs engagements, les objectifs de l'éducation pour tous sont en mauvaise voie dans notre pays. Soulignons que parmi ces objectifs, le premier est celui de « Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'Education de la Petite Enfance, notamment des Enfants les plus vulnérables et défavorisés».

A travers cette étude, la CONEPT-RDC compte:

- Relayer les enjeux de l'éducation de qualité pour tous dont le financement reste le défi majeur auprès des institutions des décideurs ;
- Se mobiliser pour l'éducation et la protection de la petite enfance, qui est l'un des objectifs de l'Education Pour Tous.

La convention relative aux droits de l'enfant nous rappelle que les enfants ont droit comme les adultes à jouir de l'intégralité des droits humains. Ils sont souvent marginalisés ou exclus et leur situation nécessite des mesures de protection supplémentaires. Selon la déclaration de JOMTIEN, il est clair que « l'apprentissage commence dès la naissance » et que les premières années de la vie sont décisives pour les accomplissements éducationnels futurs et les résultats développementaux plus globaux. Notons que dans sa résolution sur la protection, l'éducation et la protection de la petite enfance , l'Internationale de l'Education réaffirme les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui indiquent que l'enfant a droit à une éducation , et que la protection et l'éducation de la petite enfance doit faire partie intégrante de ce projet.

1.2. Justification

Plus de 200 millions d'enfants de moins de 5 ans dans les pays à revenu faible et moyen ne réalisent pas leur potentiel complet de développement à cause de la pauvreté, des carences nutritionnelles et du manque de possibilités d'instruction.

En RD CONGO, l'éducation préscolaire n'est pas encore généralisée en dépit de sa consécration comme structure de l'enseignement national au terme de l'article 16 de la loi-cadre de l'enseignement national. Il ressort des données que 75% d'écoles maternelles appartiennent au secteur privé. Il y a lieu de relever la modicité du budget alloué à l'enseignement maternel et primaire, mais aussi l'insuffisance des moyens financiers des parents serait parmi les causes de la faible participation des enfants dans l'enseignement préscolaire soit 3,6% selon l'annuaire statistique de l'Enseignement Primaire et Secondaire 2012. Pourtant le Plan National d'Action pour l'Education Pour Tous en 2005 avait prévu de réaliser les objectifs suivants à l'horizon 2015 :

- 30% en 2010 et 50% en 2015 du taux brut de scolarisation (3 à 5 ans) dans l'enseignement pré primaire ;
- Quant à la mobilisation des ressources, le plan gouvernemental prévoyait d'atteindre 20% des dépenses publiques courantes d'éducatives sur les dépenses courantes totales. Il est à constater que c'est en 2011 que le gouvernement congolais a atteint la moitié des prévisions de 2010.

Signalons également que les crédits budgétaires en faveur du sous-secteur pré – primaire et primaire ont connu une baisse sensible de – 28, 9% pour le primaire.

Par ailleurs, la RD CONGO est signataire de plusieurs textes internationaux consacrant les droits de l'enfant. Ces outils juridiques font de l'éducation une obligation pour tous les enfants sans discrimination de sexe, de race, de religion et d'âge. D'où l'importance de mener cette étude afin de collecter les réactions de tous ceux qui sont impliqués dans la gestion de la petite enfance. En effet, cette enquête fournira donc les informations précises sur la situation de l'éducation préprimaire en RD CONGO et particulièrement dans la province du Bas – Congo.

En d'autres termes, cela va nous aider à jauger le niveau de connaissance des enquêtés sur le droit de la petite enfance, se faire une idée sur le

fonctionnement de l'éducation préscolaire mais également sur l'implication du gouvernement en termes de financement public du pré primaire dans notre pays.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global :

Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Identifier le niveau de connaissance des enquêtés sur la protection de la petite enfance ;
- Connaitre le fonctionnement de l'éducation préscolaire dans la Province du Bas Congo ;
- Se faire une idée sur le financement public de l'éducation préscolaire dans la province du Bas Congo notamment dans les territoires impliqués dans cette étude ;
- Réaliser une enquête documentaire sur la situation de l'éducation de la petite enfance dans la province du Bas Congo ;
- Identifier les différents sites en vue de l'établissement de la cartographie de l'enquête ;
- Elaborer le rapport d'enquête.

3. Les résultats attendus

- Le niveau de connaissance des enquêtés sur la protection de la petite enfance est identifié ;
- Le fonctionnement de l'éducation préscolaire dans la ville de Matadi et dans les territoires de Songololo et Seke banza est connu ;
- Une idée est faite sur le financement public de l'éducation préscolaire dans la province du Bas Congo particulièrement dans la ville de Matadi et dans les territoires de Songololo et Sekebanza;
- Une enquête documentaire sur l'éducation de la petite enfance dans la province du Bas Congo réalisée ;
- La cartographie de l'enquête est établie ;
- Le rapport de l'enquête élaboré.

4. Cadre institutionnel et présentation de la CONEPT/ RDC

La coordination de cette enquête sur la protection, l'éducation préscolaire et son financement public a été assurée par la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo en sigle « **CONEPT RDC** », qui a bénéficié de l'appui financier D'ANCEFA.

La « **CONEPT RDC** » a été créée le 1 janvier 2009 par les syndicats et organisations non gouvernementales du secteur de l'éducation.

Elle vise la promotion d'une éducation de qualité pour tous les enfants et les adultes analphabètes de la RD CONGO.

Elle a également pour mission de militer pour l'accès gratuit à un enseignement primaire public de qualité pour les enfants et les adultes congolais.

La « **CONEPT RDC** » fonctionne sur base des structures ci – après :

- L'assemblée générale ;
- Le conseil d'administration ;
- La coordination nationale ;
- La commission de contrôle.

Chap. 2 : PRESENTATION DE L'ENQUETE

2.1. Brève présentation de la Province du Bas Congo

La Province du Bas Congo est située dans la partie Sud-ouest de la RDC. Elle constitue la seule porte ouverte du Pays sur l'Océan. Elle s'étend sur 53.920 km², soit 2,3% du territoire national. Elle occupe ainsi la 8ème place en superficie. Elle comptait en 2005 près de 3,2 millions d'habitants, soit 5,9% de la population nationale. Sa population urbaine représente 3,8% du milieu urbain de la RDC. Sa densité est forte (60 hab. /km²) par rapport à la moyenne nationale (24 hab./km²). Cette province est caractérisée par un climat tropical de type soudanien dont la saison sèche s'étend de mai à septembre. La saison des pluies prend le reste de l'année mais est entrecoupée au mois de février par une petite saison sèche. La température moyenne annuelle est assez uniforme et oscille autour de 25° C. La végétation du Bas Congo comprend trois types de formation naturelle distincts : (i) la végétation de mangroves dans les terrains marécageux de l'embouchure du Fleuve Congo et les steppes dans les plateaux dominant la côte de Moanda ; (ii) la forêt sur toute l'étendue du district du Bas-Fleuve ; (iii) la savane entrecoupée de forêt dans les districts des Cataractes et de la Lukaya.

2.2. *Organisation politique et administrative*

Le Bas Congo a comme chef lieu la ville de Matadi. Administrativement, la province comprend 2 villes, formées elles-mêmes de 6 communes. Outre ces villes, le milieu urbain du Bas Congo comporte également 17 cités. Le milieu rural est composé de 3 districts subdivisés en 10 territoires. La province est dirigée par un Gouverneur provincial, assisté d'un Vice Gouverneur, tous deux élus par l'Assemblée provinciale. Le Gouvernement provincial compte 10 Ministres provinciaux nommés par le Gouverneur de la province dirigeant les ministères suivants : (i) Intérieur, Administration Publique et Affaires Coutumières, (ii) Agriculture, Développement Rural, Pêche, Elevage et Petites et Moyennes Entreprises (iii) Travaux Publics, Infrastructures, Affaires foncières et (iv) Plan, Budget, et Fonction Publique, (v) Economie, Finances et Commerce Extérieur, (vi) Justice, Droits Humains, Information et Presse (vii), Hydrocarbures, Energie, Transport et Communication, (viii) Santé, Education, Genre, Travail et Affaires Sociales, (ix) Environnement, Conservation de la Nature, Tourisme, Urbanisme et Habitat, (x) Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Arts. Il faut ajouter au Gouvernement provinciale un Commissariat Général aux Mines dont le responsable a rang de ministre. L'Assemblée provinciale est dirigée par un Président secondé par un Vice Président, tous deux élus par leurs pairs. Elle est composée de 29 députés

provinciaux (dont une femme) élus au suffrage universel et représentants les Territoires où ils ont été élus.

- Source : monographie de la province du Bas Congo, Ministère de l'intérieur, sécurité et Décentralisation

2.3. Nature de l'opération

Il était question de collecter les informations auprès des éducatrices et éducateurs de la maternelle, élèves, parents et gestionnaires d'écoles. D'où l'identification préalable des sites s'avérait indispensable. Soulignons également que les données recueillies s'inscrivaient dans la logique du thème de l'enquête à savoir : « Etude sur le Droit à l'Education préscolaire et le financement public ». Dans le même ordre d'idées, une équipe était mise sur pied pour réaliser une enquête documentaire sur la situation de la petite enfance de la province en se basant sur les études déjà réalisées.

2.4. Définitions des concepts clés

- **Protection** : un ensemble des mesures prises pour protéger les personnes et les biens.
- **Petite enfance** : est un stade du développement humain qui suit l'état de nourrisson. On considère que c'est une période qui va de la naissance à l'âge de 6 ans.
- **Education préscolaire** : Le préscolaire désigne tout ce qui précède l'école. C'est toute forme de garde d'enfant. L'éducation préscolaire regroupe divers programmes destinés à fournir des soins et/ou une éducation à un enfant entre le moment de sa naissance et l'âge auquel il lui est fait obligation scolaire. Cet âge-là se situe entre cinq et six ans. L'éducation préscolaire contient toutes les prémices de la socialisation
- **les finances publiques** : Les finances publiques relèvent des sciences sociales et ont pour objet l'étude du phénomène financier public dans sa globalité : ressources, charges, trésorerie, procédure budgétaire et comptable, politique budgétaire et dont les principaux protagonistes sont les États, les collectivités territoriales, les entreprises et établissements publics ainsi que les organismes sociaux et internationaux.

Source : Etude sur le Droit à l'éducation préscolaire et le financement public dans la ville de Kinshasa,

2.5. Méthodologie

La méthodologie du travail retenue dans cette enquête répondait à la philosophie de l'objectif global qu'elle s'est assignée afin de réunir toutes les informations touchant le sujet d'étude.

La technique de collecte des informations était essentiellement organisée par une interview libre, guidée par le remplissage du questionnaire.

Vu le volume du travail, une équipe de 20 enquêteurs devaient être obligatoirement briffés avant leur déploiement sur terrain.

La présente étude s'est déroulée dans la province du Bas Congo, principalement dans la ville de Matadi et dans les territoires de Songololo et Seke Banza. Du point de vue matériel, 1500 questionnaires avaient été remis aux enquêteurs. En ce qui concerne, l'enquête documentaire la méthodologie consistait à compiler les études existantes sur l'éducation de la petite enfance afin de collecter les données statistiques.

2.6. DESCRIPTION DES TACHES ET JALONS

L'enquête sur la protection, l'éducation préscolaire et le financement public a exigé un certain nombre des travaux préparatoires. Elle a connu le cheminement suivant : les contacts avec les autorités : briefing des agents enquêteurs, collecte des données sur terrain jusqu'à l'analyse, traitement et interprétation des résultats.

TABLEAU N°1 : DESCRIPTION DES ACTIVITES ET JALONS

N°	TACHES	SOUS/TACHES	Jalons	Responsable
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	Elaboration de termes de référence	Proposal du projet	CONEPT/RDC
		Elaboration du questionnaire	Signature du contrat de prestation	CONSULTANT /CONEPT RDC
		Validation du questionnaire	Séance du travail avec l'équipe du projet	CONEPT /RDC
		Elaboration de la cartographie	Liste des écoles maternelles Publiques, privées et Espaces d'éveil Communautaire	CONSULTANT
2	Contacts avec les autorités	lettre d'autorisation du secrétaire Générale de l'EPSP et visas des Chefs des provinces éducationnelles du Bas Congo 1et 2.	Termes de référence de l'enquête	CONEPT/ RDC
3	Briefing des enquêteurs	Recrutement des enquêteurs	Critères de sélection	CONSULTANT
		Réunion d'information avec les enquêteurs	Module de formation	CONSULTANT
		Administration du questionnaire	Fiches de collecte des Données	ENQUETEURS
4	Analyse, traitement et interprétation des Résultats	Analyse, traitement et interprétation des Résultats	Les tableaux de présentation des résultats	CONSULTANT

2.7. Conditions de réalisation de l'enquête

Pour réaliser cette enquête la réalisation des conditions suivantes étaient indispensables :

- Disponibilité des ressources financière, matérielle et humaine ;
- L'implication des structures étatiques ;
- L'autorisation du secrétariat général de l'EPSP ;
- Visa des chefs de Division des provinces éducationnelles du Bas Congo
- Recrutement des enquêteurs ;
- Briefing des enquêteurs ;
- Disponibilité des études antérieures sur l'éducation de la petite enfance en RDC ;
- Le recrutement d'une équipe chargée de l'analyse et traitement des résultats.

2.8 : Déroulement des activités de l'enquête

L'enquête sur le Droit à l'Education Préscolaire et le Financement public de l'Education de la Petite Enfance s'est déroulée dans la ville Matadi ainsi que sur les territoires de Songololo et Seke Banza. En ce qui concerne, le territoire de Seke Banza, c'est la cité de Kinzavute qui a abrité les opérations de la collecte des données tandis que pour le territoire Songololo , nous avons visé la cité de Kimpese. cette opération a visé quatre cibles suivantes : les élèves, les parents, les éducatrices et les éducateurs, les gestionnaires d'écoles.

La population d'étude était constituée de 1500 sujets dont 600 élèves, 600 parents, 150 gestionnaires d'écoles et 150 éducatrices ou éducateurs de la maternelle. C'est cet échantillon qui a constitué notre univers d'enquête. Il ya lieu de préciser que notre échantillon a été tiré sur base d'un sondage non probabiliste.

2.8.1. Le calendrier des activités réalisées

Pour un meilleur suivi des activités, le chronogramme a respecté la déclinaison suivante :

TABLEAU N° 2 : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DE L'ENQUETE SUR LA PROTECTION, L'EDUCATION PRESCOLAIRE ET SON FINANCEMENT PUBLIC

TACHE I : travaux préparatoire	Période d'exécution
Sous tache 1 : élaboration de termes de référence	20 au 23 Aout 2013
TACHE II : contact avec les autorités	
Sous tache 2: Demande de lettre d'autorisation auprès du secrétaire générale de l'EPSP ;	17 Septembre 2013
Sous tache 3 : contact avec les Chefs de Division des Provinces 2ducationnelles.	29 Septembre 2013
TACHE III : briefing des enquêteurs	
Sous tache 4 : Recrutement des enquêteurs ;	10 au 12 Septembre
Sous tache 5 : Réunion d'information avec les enquêteurs ;	27 Septembre;
Sous tache 6 : Collecte des données;	
Sous tache 7: Dépôt du questionnaire ;	30 au 03 Octobre 2013
Sous tache 8 : Analyse, traitement et interprétation des résultats ;	04 Octobre 2013
Sous tache 9 : élaboration du rapport de l'enquête.	08 au 22 Octobre 2013
	23 au 30 Octobre 2013

2.8.2. Description des activités réalisées

- **Mois de Septembre**

les activités ci – après ont été réalisées :

- Recruter les enquêteurs et organiser une activité de Briefing à leur attention de manière à leur permettre de se familiariser avec ces outils de collecte des données ;
- Prendre contacts avec les autorités de L'EPSP au niveau National et Provincial afin d'assurer la sécurité des enquêteurs pendant le déroulement des opérations de collecte des données ;

- **Mois d'octobre**

- Opérations de collecte des données ;
- Analyse, traitement et interprétation des résultats.
- Elaboration du rapport général de l'étude.

2.8.3. Difficultés rencontrées, atouts majeurs, qualité des données et observations

2.8.3.1 : Difficultés rencontrées

Les opérations de collecte des données sur la protection, l'éducation préscolaire et le financement public ont connu une perturbation de son calendrier suite :

- Insuffisance de nombre d'écoles maternelles publiques dans la ville de Matadi et dans les deux autres territoires. Cette situation a constitué un handicap majeur pour la collecte des données en ce qui concerne les cibles éducatrices ou éducateurs et Gestionnaires d'écoles maternelles publiques ;
- Difficulté de trouver les statistiques récentes dans les Divisions provinciales de l'EPSP Bas Congo.

2.8.3.2. Atouts majeurs

deux atouts majeurs ont favorisés l'aboutissement de cette enquête :

- L'implication des structures membres de la CONEPT-RDC ainsi que d'autres Organisations de la société civile du Bas Congo dans ce travail de collecte des données ;
- l'intérêt sans cesse croissant manifesté par les autorités provinciales à ce propos.

2.8.3.3. Qualité des données

Dans les termes de référence de l'étude , il est question de collecter les données dans les milieux ruraux de la province du Bas Congo. A cet effet, notre étude s'est déroulée dans les communes de Matadi notamment dans les zones péri urbaines tels que Mvouadu et Nzanza ainsi que dans les territoires de Seke Banza et Songololo.

2.8.3.4. Observations

Ce travail de la collecte des données sur le Droit à l'Education préscolaire et le financement public ne concernait pas seulement les écoles maternelles publiques. En effet, cette étude vise également la protection et les conditions d'apprentissage de tous les apprenants. D'où la descente des enquêteurs dans les écoles privées et les Espaces Communautaires d'Eveil.

CHAP 3. PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats de l'enquête sur la protection, l'éducation préscolaire et son financement public dans la province du Bas Congo sont présentés en tenant compte des différentes cibles de l'enquête.

Les cibles retenues dans cette enquête sont : les élèves, les parents, les éducatrices et éducateurs ainsi que les gestionnaires d'écoles maternelles. Elle a visé 1500 enquêtés. Cependant, après le dépôt des protocoles par les enquêteurs, une mort expérimentale de 51 sujets a été constatée. Par conséquent, les données de 1449 sujets ont été analysées au lieu de 1500 comme prévu initialement.

3.1. Population enquêtée

Tableau n°3 : Répartition de la population enquêtée selon le sexe

sexe	Masculin		Féminin	
	hommes	Garçons	femmes	Filles
Fréquence	353	352	496	248
Total	705		744	
%	48,7		51,3	
Total général	1449			
%	100			

De la lecture des données figurant dans ce tableau, il ressort que sur une population d'étude estimée à 1449 enquêtées, on note que 705 sujets sont du sexe masculin soit 48,7% de la population d'étude dont 353 hommes et 352 garçons ; 744 sujets soit 51,3% sont du sexe féminin dont 496 femmes et 248 filles.

Tableau n°4 : Répartition de la population enquêtée selon les territoires

N°	VILLE/TERRITOIRES	EFFECTIF	POURCENTAGE
1	MATADI	913	63
2	SEKE BANZA	266	18,4
3	SONGOLOLO	270	18,6
	TOTAL	1449	100

Notre étude s'est déroulée dans la province du Bas Congo. A cet effet, la ville de Matadi et les territoires de Songololo ainsi que de Sekebanza ont été touchés. Les statistiques de l'enquête indiquent clairement que la ville

de Matadi, avec 913 sujets, avait plus d'enquêtés que les deux autres territoires soit 63%.

3.2. Écoles maternelles enquêtées

Tableau n°5 : Répartition des écoles maternelles enquêtées selon le régime

N°	Ville/Territoires	Privées	%	Publiques	%	Espaces d'éveil	%
1	MATADI	96	73,3	1	0,8	6	4,6
2	SEKE BANZA	6	4,5	3	2,3	4	3
3	SONGOLOLO	7	5,3	7	5,3	1	0,8
TOTAL		109	83,2	11	8,4	11	8,4

Sur 131 écoles enquêtées, l'enquête révèle que dans la ville de Matadi, 96 soit 73,3% sont des écoles privées, 1 soit 0,8% est publique, 6 soit 4,6% sont des Espaces Communautaires d'Eveil (ECE). dans le territoire de Seke Banza, 6 soit 4,5% sont des écoles privées, 3 soit 2,3% sont publiques, 4 soit 3% sont des ECE tandis que pour le territoire de Songololo, 7 soit 5,3% sont des écoles privées, 7 soit 5,3% sont publiques et 1 soit 0,8% est un Espace Communautaire d'Eveil.

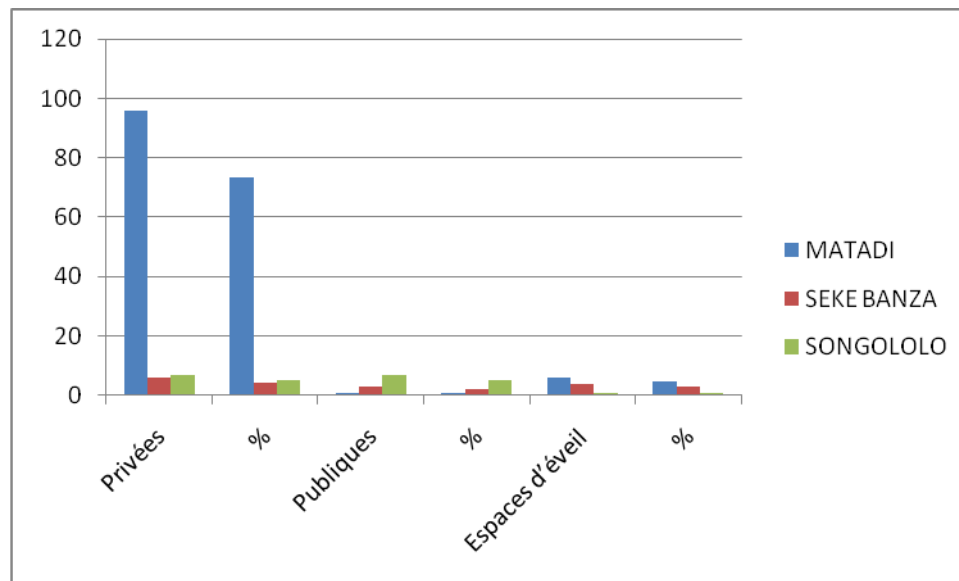


Figure 1 : Pourcentage des écoles enquêtées selon le régime

3.3. PRESENTATION DES RESULTATS PAR CIBLE

3.3.1. Par rapport à la cible Parents

Tableau N°6 : Répartition des enquêtés par sexe et âge

SEXE \ Age	Plus au moins 39 ans	40 - 45 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
Masculin	123	75	44	23
%	20,9	12,8	7,5	3,9
Féminin	86	123	52	61
%	14,7	20,9	8,9	10,4
Total	209	198	96	84
%	35,6	33,7	16,4	14,3
Total Général	587			
%	100			

Les données statistiques indiquent que pour le sexe masculin 20,9 % des enquêtés ont plus au moins 39 ans ; 12,8 % des enquêtés varient entre 40 à 45 ans ; 7,5 % dont l'âge est compris entre 50 à 59 ans et 3,9% ont 60 ans et plus.

Par rapport à la variable sexe, 14,7% est féminin avec plus au moins 39 ans ; 20,9 % nagent entre 40 à 45 ans ; 8,9% sont inclus dans la fourchette d'âge compris entre 50 à 59 ans, et enfin, 10,4% du même sexe ont 60 ans et plus.

Tableau n°7: Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage
Diplômés et autres	145	24,7
Supérieur (gradué, Licencié)	281	47,8
Sans niveau	161	27,4
TOTAL	587	100

Le tableau ci - dessus nous montre que, sur un effectif total de 587 enquêtés, 145 soit 24,7 % sont détenteurs des diplômes d'Etat, Brevets des écoles techniques tandis que 281 enquêtés soit 47,8 % ont fait des études universitaires ou supérieures. Les sans niveau c'est-à-dire n'ayant pas une qualification quelconque sont au nombre de 161, soit 27,4%.

Tableau N°8 : scolarisation des enfants à l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Positive	218	37,1
Négative	369	62,9
TOTAL	587	100

Il découle de l'interprétation du tableau ci-dessus que sur un effectif de 587 enquêtés, 218 enquêtés soit 37,1 % envoient ou ont déjà envoyé leurs enfants à l'école maternelle. La majorité, 369 enquêtés soit 62,9% affirment qu'ils n'envoient qu'ils n'envoient pas leurs enfants à ce niveau d'enseignement.

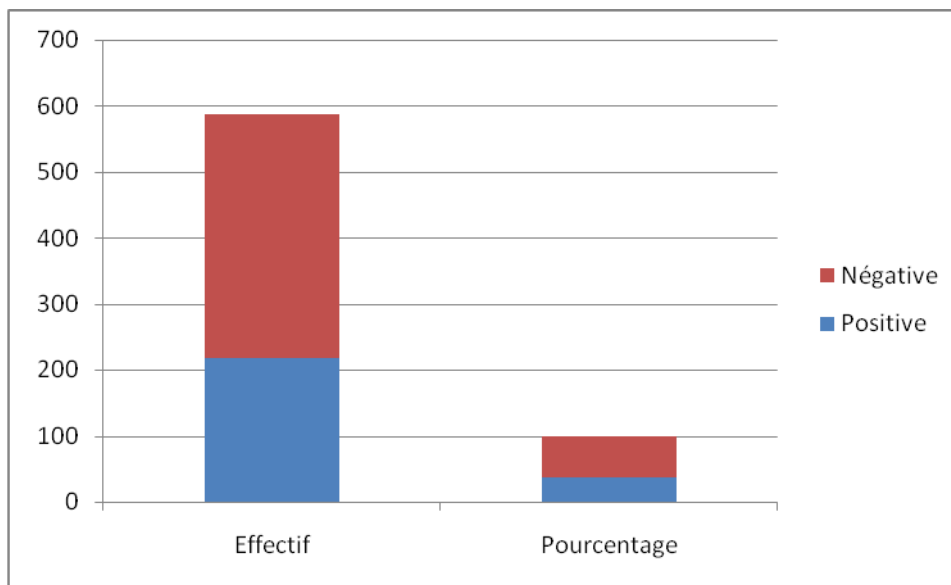


Figure2 : graphique indiquant les effectifs et le pourcentage par rapport au passage à l'école maternelle

Tableau N°9 : Motivations en rapport avec la scolarisation des enfants à l'école maternelle

		Effectif	Pourcentage
Positive	Permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	51	8,7
	préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	167	28,4
Négative	Frais scolaire élevé	272	46,3
	Ce n'est pas important	81	13,8
	Autres	16	2,8
TOTAL		587	100

De 37,1% d'enquêtés ayant affirmé que leurs enfants font l'école maternelle, on note 8,7% enquêtés qui estiment que l'école maternelle est importante dans la mesure où elle permet à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants, 28,4% pensent que l'école maternelle prépare l'enfant à bien affronter l'école primaire. Quant à ceux qui ont émis un avis négatif soit 46,3%, le coût élevé de cet enseignement justifierait leur point de vue. 13,8% estime que l'enseignement maternel n'est important et 16 enquêtés soit 2,8% avancent le manque d'argent, l'absence des écoles maternelles dans leur environnement immédiat comme raison de la non scolarisation des enfants à ce niveau d'enseignement.

Tableau N° 10 : le Faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles

	EFFECTIF	Pourcentage
Frais élevé de cet enseignement	99	16,8
Nombre insuffisant des structures d'accueil	189	32,2
Le caractère facultatif de cet enseignement	299	51
TOTAL	587	100

A la préoccupation de savoir le pourquoi du faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles par rapport au primaire, les données statistiques indiquent que 16,8% des enquêtés mettent un accent particulier sur le coût élevé de cet enseignement ; 32,2 % des enquêtés estiment que le nombre insuffisant des structures d'accueil serait à la base de faible taux de fréquentation et 51% pensent que le caractère facultatif de cet enseignement expliquerait la situation.

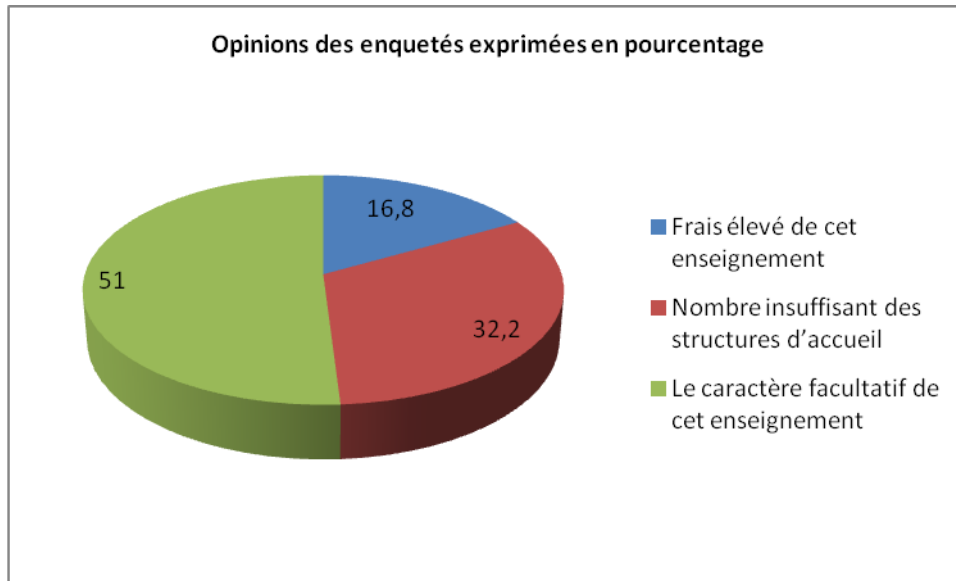


Figure N°3 : Graphique exprimant les raisons de faible pourcentage des apprenants dans les écoles

Tableau N°11 : Le but de l'école maternelle.

	Effectif	Pourcentage
Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	207	35,3
Est un Droit pour la petite enfance	84	14,3
C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	243	41,4
Autres	53	9
TOTAL	587	100

En observant le tableau n°13, nous remarquons que 207 soit 35,3% ont affirmé que le but de l'école maternelle est de préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire, 14,3% est un droit pour la petite enfance, 41,4% des parents considèrent que cet enseignement a pour objectif de permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres tandis que 53 enquêtés soit 9% donnent d'autres raisons.

Tableau N°12 : les souhaits des enquêtés au Gouvernement pour rendre attrayante l'éducation préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre gratuit et obligatoire l'enseignement maternel	211	35,9
Construire beaucoup d'écoles maternelles	138	23,5
Réduire les frais de cet enseignement	88	15
Autres	150	25,6
TOTAL	587	100

L'enquête montre que 211 parents soit 35,9% estiment que le gouvernement doit rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire en République Démocratique du Congo, 138 parents soit 23,5% demandent au gouvernement congolais à construire beaucoup d'écoles maternelles, 88 parents soit 15% demandent au gouvernement de réduire les frais de cet enseignement alors que 150 enquêtés soit 25,6% parlent plutôt de la sensibilisation des parents, de la subvention par l'état des écoles maternelles privées et des Espaces Communautaires d'Eveil ,etc.

Tableau N°13: Connaissance des textes juridiques consacrant les Droits de l'enfant

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	192	32,7
Méconnaissance	395	67,3
TOTAL	587	100

L'enquête s'est intéressée à savoir si les parents ont l'information sur l'existence des différents textes juridiques qui consacrent les droits de l'enfant. A ce sujet, en regardant le tableau on remarque que sur un effectif de 587 parents, 395 parents soit 67,3% ne connaissent pas ces textes juridiques. Seulement 192 parents soit 32,7% les connaissent.

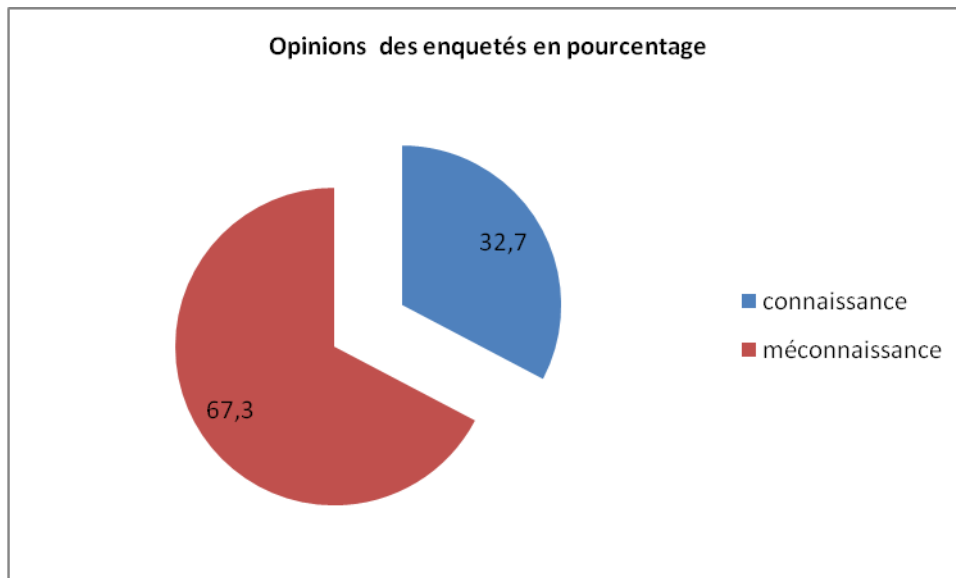


Figure n°4 : Connaissance des textes juridiques consacrant les droits de l'enfant

Tableau n°14: Citation de quelques droits de l'Enfant

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	63	32,8
Méconnaissance	129	67,2
TOTAL	192	100

En examinant ce tableau ci – dessus, nous constatons que sur 192 soit 58, enquêtés ayant émis un avis positif par rapport à la question précédente ; 32,8% ont cité quelques droits de la petite enfance et 129 soit 67,2% n'ont pas pu les citer.

Tableau N°15 : les souhaits des enquêtés au Gouvernement pour promouvoir les Droits de l'enfant en RDC

	Effectif	Pourcentage
Sensibiliser les populations	167	28,5
Intégrer les notions de Droit de l'enfant au programme scolaire	134	22,8
Les deux assertions sont vraies	286	48,7
TOTAL	587	100

Il ressort de l'enquête que sur un échantillon de 587 parents, 167 parents soit 28,5% ont souhaité que le gouvernement puisse sensibiliser les populations ,134 parents soit 22,8% demandent l'intégration de ces notions relatives aux droits de l'enfant dans le programme scolaire tandis que 286 soit 48,7% des parents pensent que la sensibilisation et l'intégration de ces notions de Droit de l'enfant dans le programme scolaire valent leur pesant d'or.

3..3.2 : Par rapport à la cible élèves

Tableau N°16 : Répartition des enquêtés par sexe et âge

AGE SEXE	12 - 15 ans	16 - 19 ans	20 ans et plus
Masculin	200	100	52
%	33,3	16,7	8,7
Féminin	57	137	54
%	9,5	22,8	9
TOTAL	257	237	106
%	42,8	39,5	17,7
TOTAL GENERAL	600		
%	100		

De la lecture du tableau ci – dessus, il ressort que l'âge de 33,3% des enquêtés du sexe masculin varie entre 12 à 15 ans ; 16,7% du même sexe se trouvent dans la fourchette allant de 16 à 19 ans ; 8,7% sont concernés par la tranche d'âge allant de 20 ans et plus. Concernant le sexe féminin, on note 9,5% des enquêtés ont un âge compris entre 12 à 15 ans ; 22,8% varie entre 16 à 19 ans et enfin 9% ont un âge compris entre 20 ans et plus.

Tableau N°17 : Niveau d'études des enquêtés

Niveau d'études	Effectif	Pourcentage
Secondaire	416	69,3
Humanités	184	30,7
TOTAL	600	100

Sur 600 enquêtés, l'enquête révèle que 416 soit 69,3%, sont encore au niveau du secondaire tandis que 184 soit 30,7% sont aux humanités.

Tableau N°18 : Fréquentation de l'école maternelle.

	Effectif	Pourcentage
Positive	376	62,6
Négative	224	37,4
TOTAL	600	100

En réponse à la préoccupation relative au passage à l'école maternelle, sur un effectif de 600 élèves, 376 soit 62,6% ont émis un avis positif contre 224 soit 37,4% n'ont pas pu faire l'école maternelle.

Tableau N°19 : Variable niveau d'études par rapport au passage à l'école maternelle

REACTIONS NIVEAU D'ETUDES	Positive	Négative
	Diplômés et autres	78
%	13	5,6
Supérieur (licencié, Gradué)	264	65
%	44	10,9
Sans niveau	34	125
%	5,6	20,9
TOTAL	376	224
%	62,6	37,4
TOTAL GENERAL	600	
%	100	

Les résultats de ce tableau, indiquent que sur 376 enquêtés qui ont affirmé avoir fait l'école maternelle, on dénombre 13% dont les parents sont soit diplômés d'Etat, soit encore détenteurs de brevets d'une école technique soit enfin ont, même sans les avoir terminés, fait des humanités. On compte 44% d'élèves dont les parents ont fait des études supérieures ou universitaires. Remarquons que 5,6% d'élèves dont les parents n'ont pas de niveau ont quand même fait l'école maternelle

Tableau N°20 : Apport du passage à l'école maternelle dans le cursus scolaire

	Effectif	Pourcentage
Positive	300	79,8
Négative	76	20,2
TOTAL	376	100

Parmi les enquêtés ayant fait l'école maternelle, 79,8% confirment que leur passage à l'école maternelle a contribué dans la suite de leur cursus scolaire tandis que 20,2% enquêtés ont rejeté cette thèse selon la quelle le passage à l'école maternelle apporte un plus dans les autres étapes scolaire.

Tableau N°21 : Connaissance du but de l'école maternelle

	Effectif	Pourcentage
Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire	423	70,5
Est un Droit pour la petite enfance	32	5,3
C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants	100	16,7
Toutes les assertions sont vraies	45	7,5
TOTAL	600	100

En analysant le tableau n°19 ci – dessus, 70,5% sujets soutiennent que l'école maternelle, c'est juste pour préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire, 5,3% disent que c'est un droit pour tous les enfants, 16,7% d'élèves pensent cet enseignement est organisé juste pour permettre aux enfants d'être en contact avec d'autres enfants, enfin, 7,5% pensent que toutes les raisons avancées par les autres sont considérables.

Tableau N°22 : Motivations des enquêtés sur la faible fréquentation au niveau de l'enseignement maternel

	Effectif	Pourcentage
Nombre insuffisant des structures d'accueil publiques	174	29
Cout élevé de cet enseignement	215	35,8
Illettrisme des parents	126	21
Ignorance des Droits de la petite enfance	85	14,2
TOTAL	600	100

Il ressort de l'enquête que sur un échantillon de 600 enquêtés, 174 soit 29% ont affirmé que certains enfants ne font pas l'école maternelle au motif que les structures d'accueil publiques ne sont pas nombreuses ; 215 soit 35,8% disent que le cout élevé de cet enseignement empêchent les parents d'envoyer leurs enfants à cette échelle d'enseignement national ; 126 soit 21% soutiennent que l'illettrisme de certains parents pourrait justifier la non fréquentation de l'école maternelle et, enfin 85 soit 14,2% ont estimé que l'ignorance des droits de la petite enfance serait à la base de cette situation.

Tableau N°23 : Les souhaits des enquêtés au gouvernement pour rendre attrayante l'éducation préscolaire

	Effectif	Pourcentage
Rendre obligatoire et gratuit cet enseignement	175	29,2
Construire des écoles maternelles publiques	95	15,8
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	124	20,6
Réduire les frais de cet enseignement	109	18,2
Allouer un budget conséquent à l'Education pré primaire	54	9
Autres	43	7,2
TOTAL	600	100

A la question de savoir ce que le gouvernement peut faire pour rendre attrayante l'éducation préscolaire au même titre que le primaire, 29,2% d'élèves proposent au gouvernement de rendre gratuit et obligatoire l'école maternelle ; 15,8% d'élèves sollicitent la construction des écoles maternelles ; 20,6% pensent que le gouvernement doit procéder par la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire ; 18,2% demandent la réduction des frais ,car , ils estiment que c'est trop cher ; 9% demandent au gouvernement d'allouer un budget conséquent à l'éducation pré primaire et 7,2% d'élèves pensent que gouvernement doit plutôt équiper les écoles maternelles en matériels didactiques , augmenter le salaire des éducatrices, etc.

Tableau N°24 : Connaissance des textes juridiques

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	129	21,5
Méconnaissance	471	78,5
TOTAL	600	100

En examinant ce tableau ci – dessus, il est à constater que la majorité d'élèves soit 78,5% ignorent les textes juridiques consacrant les droits de l'enfant.

Tableau n°25 : Citation de quelques droits de l'Enfant

	Effectif	Pourcentage
Connaissance	89	69
Méconnaissance	40	31
TOTAL	129	100

Parmi les enquêtés ayant affirmé connaître les différents textes juridiques consacrant les droits de l'enfant, 69% ont cité quelques droits de l'enfant tandis que 31% n'ont pas pu les citer.

Tableau N°26 : Opinion des enquêtés sur les stratégies à mettre en place pour promouvoir des Droits de l'Enfant

	Effectif	Pourcentage
Sensibiliser la population	419	69,8
Intégrer les notions de Droits de l'enfant dans le programme scolaire	81	13,5
les deux assertions sont vraies	100	16,7
TOTAL	600	100

Le tableau ci – haut reprend les effectifs des réactions des enquêtés relatives aux propositions à faire au gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant dans notre pays. Il se dégage dudit tableau que, sur un effectif total de 600 enquêtés, 419 soit 69,8% ont suggéré la sensibilisation, 81 soit 13,5% proposent l'intégration de notions de droits de l'enfant dans le programme scolaire et 100 soit 16,7% suggèrent la prise en compte de ces deux stratégies évoquées par les autres.

3.3.3. Par rapport à la cible Gestionnaires d'écoles

Tableau n°27 : Répartition des enquêtés selon le sexe et âge

Sexe	plus au moins 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
Masculin	24	31	19	14
%	18,3	23,7	14,5	10,7
Féminin	5	18	16	4
%	3,8	13,7	12,2	3,1
Total	131			
%	100			

On note dans ce tableau que :

- 18,3% d'enquêtés de sexe masculin et 3,8% de sexe féminin ont plus au moins 39 ans d'âge;
- 23,7% de sexe masculin contre 13,7% de sexe féminin nagent entre 40 à 49 ans ;
- 14,5% d'enquêtés de sexe masculin et 12,7% ont entre 50 et 59 ans ;
- 10,7% d'enquêtés de sexe masculin et 3,1% de sexe féminin ont 60 ans et plus.

Tableau n°28 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

Niveau d'étude	EFFECTIF	POURCENTAGE
Diplômé (e) d'état	77	58,8
Supérieur (Gradué ou licencié)	46	35,1
En dessous du Diplôme d'état	8	6,1
TOTAL	131	100

La majorité d'enquêtés, 77 soit 58,8%, a un diplôme d'Etat ; 46 soit 35,1% a diplôme d'étude supérieur (licence ou graduat) alors que 8 soit 6,1% a un niveau inférieur à 6 ans post primaire.

Tableau n°29 : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Plus d'un an	43	32,8
5 ans	11	8,4
Plus de 5ans	77	58,8
TOTAL	131	100

Sur un effectif de 131 enquêtés, 43 soit 32,8% ont fait une année ou plus comme Gestionnaires dans leurs écoles ; 11 soit 8,4% ont réalisés 5 ans en qualité de gestionnaires tandis que 77 soit 58,8% ont plus de 5ans.

Tableau n° 30 : les souhaits des enquêtés au gouvernement pour rendre attrayant l'enseignement préscolaire

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Rendre gratuite et obligatoire l'école maternelle	80	61,1
Créer des classes de maternel dans toutes les écoles primaires publiques	21	16
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	8	6,1
L'état doit Subventionner les écoles maternelles privées	14	10,7
Autres raisons	8	6,1
TOTAL	131	100

Le tableau ci – dessus reprend les réactions des enquêtés relatives à la question de savoir ce que doit faire le gouvernement pour rendre attrayant l'enseignement préscolaire attrayant au même titre que le primaire. A ce sujet, 61,1% propose l'obligation et la gratuité de l'enseignement maternel ; 16% pensent que ce dernier doit plutôt créer des classes de maternel dans toutes les écoles primaire publiques comme stratégie pour contourner le caractère facultatif de l'enseignement maternel tel qu'indiqué dans la loi-cadre ; 6,1% estiment qu'un travail de sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire serait une bonne chose , 10,7% souhaitent que l'état accorde des subventions aux écoles maternelles privées et enfin 6,1% souhaitent à ce que le Gouvernement organise cet enseignement , fournit des manuels et matériels didactiques aux écoles ,etc.

Tableau n°31 : Effectifs du Personnel en termes de Sexe dans les écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
HOMMES	60	14,8
FEMMES	345	85,2
TOTAL	405	100

Les données contenues dans ce tableau nous renseignent que dans toutes les écoles enquêtées, nous avons un effectif de 405 personnel dont 60 hommes soit 14,8% contre 345 femmes soit 85,2%.

Tableau n°32 : Effectifs des apprenants en termes de sexe dans les écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
GARCONS	7964	42,6
FILLES	10.721	57,4
TOTAL	18.685	100

Ces résultats révèlent que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les écoles maternelles se trouvant sur l'aire géographique de l'enquête. En effet, sur un effectif de 18.685 apprenants répertoriés dans les écoles retenues, il y a 7.964 garçons soit 42,6% contre 10.721 filles soit 57,4%

Tableau n°33 : Les infrastructures trouvées dans les écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Salle des éducateurs	23	17,6
Installation hygiéniques	121	92,4
Salle des jeux	9	6,9
Bibliothèques	36	27,5
De l'électricité	82	62,6
Cour de récréation	112	85,5
Clôture	41	31,3

De l'interprétation du tableau ci-dessus, il découle que sur un total de 131 écoles :

- 23 écoles soit 17,6% disposent d'une salle des éducateurs ;
- 121 écoles soit 92,4% ont des installations hygiéniques ;
- 9 écoles soit 6,9 % ont une salle de jeux ;
- 36 écoles soit 27,5% disposent une bibliothèque ;
- 82 écoles soit 62,6% sont électrifiées ;
- 112 écoles soit 85,5 % disposent d'une cour de récréation ;
- 41 écoles soit 31,3% sont clôturées

Tableau 34 : Les problèmes liés au fonctionnement de l'éducation préscolaire

	EFFECTIF	POURCENTAGE
la prise en charge des enseignants par les parents	41	31,2
insuffisance des matériels didactiques	34	26
la non implication du Gouvernement dans cette échelle de l'éducation	12	9,2
Payement difficile des frais scolaires par les parents	31	23,7
Autres	13	9,9
TOTAL	131	100

A la préoccupation de savoir quels sont les problèmes qu'ils rencontrent en termes du fonctionnement de l'éducation préscolaire, 41 soit 31,2% pensent que le phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents cause des difficultés énormes pour le fonctionnement de leurs écoles ; 34 soit 26% évoquent l'insuffisance des matériels didactiques, 12 soit 9,2% mettent un accent sur le manque d'implication du Gouvernement dans cette échelle de l'éducation nationale ; 31 soit 23,7% soulignent le payement difficile des frais scolaires par les parents et enfin 13 soit 9,9% parlent plutôt de l'abandon scolaire des apprenants, le manque de motivation du personnel et de l'absence des infrastructures.

Tableau n°35 : Connaissance des textes juridiques consacrant les Droits de l'Enfant

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Connaissance	57	43,5
Méconnaissance	74	56,5
TOTAL	131	100

De la lecture de ce tableau, il apparaît que 43,5 % des enquêtés connaissent les différents textes consacrant les droits de l'enfant contre 56,5% qui en sont ignorants.

Tableau n°36 : Citation des textes juridiques consacrant les Droits de l'Enfant

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Connaissance	11	19,3
Méconnaissance	46	80,7
TOTAL	57	100

Ce tableau démontre que sur un effectif de 57 enquêtés ayant connaissance textes juridiques protégeant les droits de l'enfant, 19,3% ont cité quelques droits de l'enfant 80,7% des enquêtés qui n'ont pas pu les citer.

Tableau n°37 : Opinion des enquêtés sur la promotion des Droits de l'Enfant

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Sensibiliser la population	17	13
Intégrer les notions de Droits de l'enfant au programme scolaire	22	16,8
Les deux assertions sont vraies	92	70,2
TOTAL	131	100

En analysant les données reprises dans ce tableau, il ressort que 17 soit 13% préfèrent la sensibilisation de la population ; 22 soit 16,8% disent qu'il faudrait intégrer les notions de Droits de l'enfant au programme scolaire tandis que 92 soit 70,2% soutiennent la prise en compte de ces deux propositions.

Tableau n° 38 : Citation des Droits de la petite Enfance

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Connaissance	131	100
Méconnaissance	0	0
TOTAL	131	100

Ce tableau indique clairement que tous les enquêtés ont su citer les droits de la petite enfance soit 100%.

Tableau n°39 : Sources du Budget des écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Financement public	1	5,9
Financement privé (contribution des parents)	4	23,5
les deux assertions sont vraies	12	70,6
TOTAL	17	100

sur 17 écoles publiques où les enquêteurs sont passés, on note que 5,9% seulement affirment que le budget de leur école vient du financement public ; 23,5% affirment que c'est la contribution des parents qui permet à l'école d'avoir un budget et enfin 70,6% ont dit que leur budget est le fruit du financement public et privé (contribution des parents).

Tableau n°40 : Existence d'un plan Budgétaire annuel

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Oui	45	34,4
Non	86	65,6
TOTAL	131	100

Sur un total de 131 enquêtés, il y a 45 soit 34,4% affirment avoir un plan d'exécution du budget de leur école contre 86 soit 65,6% qui n'en disposent pas dans leurs établissements scolaires.

Tableau n°41 : les charges de l'Ecole supportées par l'Etat

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Salaires des enseignants	1	5,9
Salaires des enseignants et dépenses du Fonctionnement	4	23,5
Salaires des enseignants, dépenses du fonctionnement, La formation Professionnelle et les matériels didactiques	12	70,6
TOTAL	17	100

L'analyse de ce tableau indique que dans les écoles concernées par cette enquête, les enquêtés se sont exprimés sur les charges des écoles supportées par l'état de la manière suivante :

- 1 soit 5,9% disent les salaires des enseignants ;
- 4 soit 23,5% affirment que c'est le salaire des enseignants et dépenses du fonctionnement ;
- 12 soit 70,6% disent que l'état prenne en charge les salaires des enseignants, les dépenses du fonctionnement, la formation professionnelle et les matériels didactiques.

Tableau n°42 : les suggestions des enquêtés en rapport avec le
Financement public

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Assurer un frais de fonctionnement	21	16
Prise en charge totale de l'éducation préscolaire par l'état	91	69,5
L'état budgétise les espaces d'éveil communautaire	11	8,4
Autres propositions	8	6,1
TOTAL	131	100

L'enquête s'est intéressée à recueillir les avis des Gestionnaires d'écoles en rapport avec le financement public. Sur ce, 16% demandent au Gouvernement d'assurer le frais de fonctionnement aux écoles, 69,5% souhaitent qu'il prenne en charge l'éducation préscolaire dans sa totalité ; 8,4% proposent à l'état de prendre en charge les Espaces Communautaires d'Eveil et enfin 6,1% suggèrent qu'il y ait une ligne budgétaire claire dans le budget pour l'éducation pré primaire, la budgétisation des écoles maternelles, car, l'état doit leur accorder des subventions, etc.

3.3.4. Par rapport à la cible Educatrice de la maternelle

Tableau n°43 : Répartition des enquêtés selon le sexe et âge

SEXE	plus au moins 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
MASCULIN	0	0	0	0
%	0	0	0	0
FEMININ	89	23	15	4
%	68	17,5	11,5	3
TOTAL	131			
%	100			

Au total 131 enquêtés de la maternelle, travaillant dans les écoles retenues dans cette étude que nous avons touchées à l'aide de notre fiche de collecte des données. Les résultats de ce tableau indiquent que :

- Aucun encadreur des apprenants est de sexe masculin ;
- 68% de sexe féminin ont plus au moins 39 ans ;
- 17,5% de sexe féminin ont un âge qui varient entre 40 à 49 ans ;
- 11,5% du même sexe se retrouvent dans la fourchette d'âge comprise entre 50 à 59 ans ;
- 3% du sexe féminin ont 60 ans et plus.

Tableau n°44 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude

NIVEAU D'ETUDES	EFFECTIF	POURCENTAGE
Diplômé d'état	102	77,9
Supérieur (licencié et Gradué)	16	12,2
En dessous de Diplôme d'état	13	9,9
TOTAL	131	100

Le tableau ci – dessus donne les statistiques relatives au niveau d'études des Educateurs de la maternelle. Ces résultats révèlent que 61 soit 76,25% sont détenteurs d'un diplôme d'état ; 9 soit 11,25% ont un niveau supérieur, c'est-à-dire ils sont soit licencié ou gradué tandis que 10 soit 12,5% n'ont pas pu avoir un diplôme d'état mais ils sont détenteurs d'un brevet de spécialisation.

Tableau n°45 : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Plus d'un an	56	42,7
5 ans	20	15,3
Plus de 5ans	55	42
TOTAL	131	100

Sur un effectif de 131 enquêtés, 56 soit 42,7 % ont fait une année ou plus comme Educatrices dans leurs écoles, 20 soit 15,3% ont passé 5ans entrain de remplir ce métier tandis que 55 soit 42% ont une ancienneté de plus de 5ans.

Tableau n°46 : Importance de l'éducation préscolaire dans le cursus scolaire de l'enfant d'après les enquêtés

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Préparer les enfants à bien affronter l'école primaire	76	58
Eveil des capacités sensorielles et intellectuelles de l'Enfant	23	17,6
Préparer les enfants à avoir une base solide pour la vie et pour la suite de son cursus scolaire	19	14,5
Aucune opinion émise	13	9,9
TOTAL	131	100

Sur 131 enquêtés interrogés, 76 soit 58% pensent que l'importance de l'éducation préscolaire est de préparer les enfants à bien affronter l'école primaire, c'est-à-dire en lui donnant des aptitudes nécessaires pour qu'ils n'aient pas de problème dans la suite de leur parcours scolaire, 23 soit 17,6% estiment que l'école maternelle aide à l'éveil des capacités sensorielles et intellectuelles de l'enfant , 19 soit 14,5% soutiennent la thèse selon la quelle l'éducation préscolaire prépare les apprenants à l'acquisition d'une base solide pour la vie et pour la suite de leur cursus scolaire contre 13 soit 9,9% n'ont pas pu émettre un avis à la préoccupation soulevée.

Tableau n°47 : Appréciation de la matière dispensée par les enquêtés

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Adaptée au niveau des élèves dans la mesure où elle trouve sa source dans le Programme National	131	100
Opinion Contraire	0	0
TOTAL	131	100

En analysant le tableau n°46, on constate que tous les enquêtés 131 soit 100% ont reconnu que le programme est adapté au niveau des élèves.

Tableau n° 48 : Motivations des enquêtés sur le refus d'envoyer les enfants à l'école maternelle

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Manque de moyen financier	42	32,1
Ignorance de l'importance de la formation préscolaire	37	28,2
Cout élevé de cet enseignement	35	26,7
Toutes ces opinions sont vraies	17	13
TOTAL	131	100

Le tableau ci – haut donne les statistiques des enquêtés sur la question relative au refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle. 42 soit 32,1% avancent la raison de manque de moyen financier ; 37 soit 28,2% disent que c'est l'ignorance de l'importance de la formation préscolaire ; 35 soit 26,5% mettent un accent particulier sur le cout élevé de cet enseignement tandis que 40 soit 50% trouvent que toutes les raisons données par les autres sont à considérer.

Tableau n° 49 : Le niveau d'étude des parents des apprenants

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Considérable (Gradué et licencié)	102	77,9
Assez considérable (Diplômé d'état et autres)	16	12,2
Sans niveau	13	9,9
TOTAL	131	100

Les résultats de ce tableau indiquent que 102 soit 77,9% ont un niveau considérable, 16 soit 12,2% leur niveau est assez considérable et enfin 13 soit 9,9% sont sans niveau.

Tableau n°50 : Comparaison de l'effectif des apprenants de l'année en cours Par rapport à l'année précédente

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Augmenté	76	58
Diminué	55	42
TOTAL	131	100

Sur un total de 131 écoles, 76 soit 58% ont affirmés que leur effectif a augmenté contre 55 soit 42% pour la diminution des effectifs.

Tableau n°51 : Augmentation des apprenants dans les écoles maternelles

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Diminuer le cout des frais scolaire	22	16,8
Sensibiliser les parents	54	41,2
Création de beaucoup d'écoles maternelles par l'Etat doit créer beaucoup d'écoles maternelles	50	38,2
Autres raisons	5	3,8
TOTAL	131	100

A la préoccupation de savoir qu'est ce qu'il faut faire pour augmenter les effectifs dans les écoles maternelles, 16,8% prônent la diminution du cout des frais scolaire, 41,2% soutiennent la sensibilisation de la population en l'occurrence des parents ; 38,2% demandent à ce qu'il y ait création des écoles maternelles publiques et enfin 3,8% disent que l'état doit allouer un budget conséquent à l'éducation préscolaire , prendre en compte dans son budget le fonctionnement des Espaces Communautaires d'Eveil, etc.

Tableau n°52 : Les Forces du métier de l'éducatrice de la maternelle

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Recyclage organisé au début de chaque année scolaire	56	42,7
Existence d'un programme pour chaque niveau	40	30,5
Autres	35	26,8
TOTAL	131	100,00

De la lecture de ce tableau, il ressort que 56 soit 42,7% disent que la force de ce métier peut s'expliquer par le recyclage dont elle bénéficie

au début de chaque année ; 40 soit 30,5% pensent que c'est l'existence d'un programme adapté à chaque niveau qui constitue une force pour ce métier alors que 35 soit 26,8% parlent plutôt de l'autoformation, la vocation, etc.

Tableau n°53 : Les Faiblesses du métier de l'éducateur de la maternelle

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Mauvaise rémunération	34	26
Paiement difficile des frais par les parents	52	39,7
Abandon des apprenants pendant l'année scolaire	14	10,7
Bénévolat	28	21,4
Rien à signaler	3	2,2
TOTAL	131	100

Ce tableau décrit les réponses données par des enquêtés en rapport avec les faiblesses du métier de l'éducatrice. A ce sujet, 34 soit 26% évoquent la mauvaise rémunération, 39 soit 39,7% soulignent le paiement difficile des frais parents ; 14 soit 10,7% estiment que c'est l'abandon des apprenants pendant l'année scolaire qui a des implications sur leur enveloppe salariale ; 28 soit 21,4% affirment que c'est le bénévolat qu'ils sont entrain de faire et enfin 3 soit 2,2% n'ont émis aucune opinion.

Tableau n°54 : la promotion de l'éducation préscolaire en RDC

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Rendre gratuit et obligatoire l'enseignement préscolaire	36	27,5
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire	49	37,4
Prise en charge des enseignants par l'état	17	13
Diminution les frais scolaires	20	15,2
Autres raisons	9	6,9
TOTAL	131	100

L'enquête montre que 36 enquêtés soit 27,5% estiment que le gouvernement doit rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire en République Démocratique du Congo ; 49 soit 37,4% sollicitent la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire ; 17 soit 13% demandent au gouvernement congolais à prendre en charge les enseignants ; 20 soit 15,2% pensent que la diminution des frais serait une

bonne chose pour attirer les parents à s'intéresser à cet enseignement et enfin 9 soit 6,9% pensent que l'état doit payer correctement les enseignants, rendre disponible les matériels didactiques, etc.

Tableau n°55 : Appréciation de la rémunération mensuelle

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Motivante	0	0
Assez motivante	59	45
Médiocre	60	45,8
Aucune réaction	12	9,2
TOTAL	131	100

Il se dégage du tableau ci – dessus que sur un échantillon de 131 sujets, aucun sujet n'a affirmé que sa rémunération est motivante, 59 sujets soit 45% trouvent leur rémunération assez motivante, 60 soit 45,8% disent que c'est médiocre alors que 12 soit 9,2% n'ont rien dit à propos.

Tableau n°56 : Renforcement des capacités en cours d'Emploi

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Oui	96	73,3
Non	35	26,7
TOTAL	131	100

Le tableau ci – haut reprend les réactions des enquêtés relatives à la question de savoir s'ils ont bénéficié du renforcement des capacités dans le cadre de leur travail. Ainsi, à partir des avis des enquêtés, nous avons les résultats ci – après :

- 96 soit 73,3% disent en avoir bénéficiés
- 35 soit 26,7% ont émis un avis négatif à la question.

Tableau n°57: Nombre de Fois ayant bénéficié d'une Formation en cours d'Emploi

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Une fois	46	35,1
Deux fois	22	16,8
Trois fois	28	21,4
Aucune fois	35	26,7
TOTAL	131	100

Le tableau ci – dessus donne les statistiques des enquêtés relatives à la préoccupation liée au nombre de fois ayant bénéficié d'une formation en cours d'emploi. A cet effet, nous avons les statistiques ci – après :

- 46 soit 35,1% disent une fois seulement ;
- 22 soit 16,8% disent deux fois ;
- 28 soit 21,4% disent trois fois ;
- 35 soit 26,7% ont affirmé qu'aucune fois ils n'ont bénéficié d'un renforcement des capacités.

Tableau n°58 : Fréquence du passage des inspecteurs les trois dernières années dans les écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Une fois	12	9,2
Deux fois	19	14,5
Trois fois	17	13
Plus de trois fois	57	43,5
Aucune fois	26	19,8
TOTAL	131	100

Ainsi présenté dans ce tableau, nos enquêtés ont répondu de la manière suivante :

- 12 soit 9,2% disent une fois ;
- 19 soit 14,5 % disent deux fois ;
- 17 soit 13% disent trois fois ;
- 57 soit 43,5% disent plus de trois fois;
- 26 soit 19,8 % disent aucune fois.

Tableau n° 59: Connaissance des textes juridiques consacrant les droits de l'enfant

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Connaissance	131	100
Méconnaissance	0	0
TOTAL	131	100

A la question de demander aux enquêtées de nous dire si elles connaissent les différents textes juridiques qui consacrent les droits de l'enfant. Il ressort du résultat de ce tableau que 100% ont affirmé qu'elles les connaissent.

Tableau n°60 : Culture de la Redevabilité dans les écoles enquêtées

	EFFECTIF	POURCENTAGE
Oui	98	74,8
Non	33	25,2
TOTAL	131	100

Dans cette étude, on a voulu évidemment connaître si les Gestionnaires d'écoles travaillent dans la transparence avec leurs collaborateurs en termes de la gestion des finances. A ce sujet, sur un effectif de 131 enquêtés 98 soit 74,8% ont affirmés qu'ils reçoivent ce rapport ; 33 soit 25,2% ont affirmé le contraire, c'est-à-dire, les gestionnaires des finances de leurs établissements scolaires ne rendent pas compte.

Tableau n°61 : Statistique des enfants de 3 – 5 ans en dehors de l'école

	Déscolarisé		Jamais fréquenté		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas Congo	2 195	9,9	427 322	6,4	428 742	6,4
Total	22 176	100	6 676 920	100	6 699 096	100

Source : Enquête EADE

Les données de ce tableau indique que sur un total de 6.699.096 enfants (3 – 5 ans) en dehors de l'école , le Bas - Congo a un effectif de 42 8742 enfants en dehors de l'école soit un taux de 6,4% sur les effectifs de l'ensemble pays.

Tableau n°62 : Statistique des enfants de 5 ans en dehors de l'école

	Déscolarisé		Jamais fréquenté		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas Congo	1821	13,2	134 215	6,3	145 084	6,3
Total	13 793	100	2 130 402	100	2 144 195	100

Source : Enquête EADE

Il ressort de ce tableau que parmi les enfants âgés de 5 ans en dehors de l'école dans la province du Bas Congo, on trouve 13,2% qui sont déscolarisés et 6,3% de ces enfants âgés de 5 ans n'ont jamais fréquenté l'école.

Tableau n°63 : Répartition des enfants inscrits dans la province du Bas-Congo selon le régime

Province	Secteur Public									Secteur Privé	Total	%
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	ECF	Autr	Total			
Bas-Congo	800	883	390	82	0	42	13	582	2 792	8 752	11 544	4,2
RDC	33	40	44	5	1	724	71	4	132	141 655	274	10
%	12,4	14,9	16,4	2,0	0,7	0,3	0,0	1,7	48,3	51,7	100	

Source : Enquête EADE

Ce tableau donne les statistiques des apprenants en termes de régime. Sur ce, les enfants fréquentant les écoles maternelles publiques et les Espaces d'Eveil Communautaires représentent 2.792 soit 48,3% contre 8.752 soit 51,7% sur un total de 11.544 apprenants de la province du Bas Congo.

Tableau 64 : Répartition des enfants inscrits par province et régime de gestion

Province	Secteur Public									Secteur Privé	Total	%
	ENC	ECC	EC	ECK	ECI	EC	EC	Autr	Total			
Kinshasa	2	4	1	103	51	0	58	822	9	67 197	77	2
Bas-Congo	800	883	39	82	0	42	13	582	2	8 752	11	4,2
Bandun	9	7	20	3	90	13	0	605	42	937	43	15
Equateur	5	9	5	682	66	60	0	206	21	4 058	25	9,5
Oriental	1	3	2	250	15	67	0	65	8	7 353	16	5,9
Nord-Kivu	456	1	83	0	0	0	0	196	3	5 565	8	3,1
Sud-Kivu	1	2	1	151	50	0	0	56	5	5 716	11	4,2
Maniema	191	793	1	0	0	0	0	0	2	855	3	1,1
Kasaï-Oriental	9	4	5	950	0	0	0	1	21	5 114	26	9,8
Kasaï-Occidental	1	1	1	20	0	0	0	97	4	5 299	9	3,1
Katanga	1	4	3	0	0	0	0	453	8	30 809	39	14,4
RDC	33	40	44	5	1	72	71	4	132	141 655	274	10
%	12,4	14,9	16,4	2,0	0,7	0,3	0,0	1,7	48,3	51,7	100	

Source : enquête EADE, 2012

En examinant les données de ce tableau, on voit clairement que la province du Bas Congo a un pourcentage faible des apprenants inscrits soit 4,2% aussi bien dans le secteur public que privé contrairement aux provinces de Kinshasa (28,1%), de Bandundu (15,9%), du Katanga (14,4%), de Kasaï - oriental (9,8%), de l'Equateur (9,5%) et de la Province orientale (5,9%).

Tableau 65 : la Participation des filles à l'enseignement préscolaire

Par province et régime de gestion

Province	Secteur Public									Secteur Privé	Total	Total Filles	%
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	EC	Autres	Tota				
Kinshasa	2	4	1 887	103	51	0	58	822	9	67 167	76	39 160	50,9
Bas-Congo	800	883	390	82	0	42	13	582	2	8 752	11	6 119	53,0
Bandundu	9	7	20	3	907	13	0	605	42	937	43	22 883	52,4
Equateur	5 321	9	5 312	682	669	60	0	206	21	4 058	25	13 100	50,5
Orientale	1 773	3	2	250	158	67	0	65	8	7 353	16	8 397	51,9
Nord-Kivu	456	1	833	0	0	0	0	196	3	5 565	8	4 492	50,9
Sud-Kivu	1 436	2 195	1 687	151	50	0	0	56	5	5 716	11	5 762	51,0
Maniema	191	793	1 779	0	0	0	0	0	2	855	3	1 942	53,7
Kasaï-Oriental	9 212	4 341	5 651	950	0	0	0	1 519	21	5 114	26	13 665	51,0
Kasaï-	1 678	1 524	1 171	20	0	0	0	97	4	5 299	9	4 862	49,7
Katanga	1 162	4	3	0	0	0	0	453	8	30 809	39	20 136	50,9
RDC	33	40	44	5	1	72	71	4 601	132	141 625	274	140 518	51,2
Total Filles	17	21	22	2	958	37	38	2 346	68	72 110	140		
% Filles	51,7	52,2	51,1	51,4	52,	51,	53,	51,0	51,6	50,9	51,2		

Source : Enquête EADE

De la lecture des données figurant dans ce tableau, il ressort que la participation des filles à l'éducation pré primaire au Bas Congo est de 53% supérieure aux autres provinces telles que : Kinshasa (50,9%) , Bandundu (52,4%), Katanga (50,9%), P. orientale (51,9%), Kasaï orientale (51%), Kasaï Occidentale (49,7%), Nord – Kivu (50,9%), Sud – Kivu (51%), et Equateur (50,5%).

Tableau 66 : Répartition des éducateurs par province et régime de gestion

Province	Secteur Public									Secteur Privé	Total	%
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	ECF	Autre	Total			
Kinshasa	87	186	82	6	6	0	2	42	411	2 854	3 265	30,6
Bas-Congo	34	33	30	5	0	2	1	12	117	346	463	4,3
Bandundu	386	300	756	137	33	1	0	26	1 639	41	1 680	15,7
Equateur	200	326	217	20	22	13	0	10	808	161	969	9,1
Orientale	74	169	113	12	6	3	0	2	379	302	681	6,4
Nord-Kivu	22	81	43	0	0	0	0	6	152	260	412	3,9
Sud-Kivu	40	57	56	6	1	0	0	2	162	212	374	3,5
Maniema	9	32	75	0	0	0	0	0	116	19	135	1,3
Kasaï-Oriental	306	157	207	33	0	0	0	55	758	184	942	8,8
Kasaï-Occidental	56	70	52	1	0	0	0	8	187	251	438	4,1
Katanga	46	117	90	0	0	0	0	17	270	1 047	1 317	12,3
RDC	1 260	1 528	1 721	220	68	19	3	180	4	5 677	10 676	100
%	11,8	14,	16,1	2,1	0,	0,2	0,	1,7	46,	53,2	100	

Source : Enquête EADE

En examinant le tableau ci – dessus, nous constatons que sur un total de 10676 éducateurs, les statistiques de la province de la province du Bas Congo donnent 463 soit 4,3% éducateurs de l'ensemble du pays.

Tableau 67 : Taux de participation des femmes éducatrices par province et régime de gestion

Province	Secteur Public									Secteur privé	Total	Total RDC	%
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	ECF	Autr	Total				
Kinshasa	84	180	81	5	6	0	0	39	395	2 719	3 114	3 265	95,4
Bas-Congo	32	32	30	5	0	2	0	11	112	334	446	463	96,3
Bandundu	366	283	663	127	30	1	0	26	1 496	37	1 533	1 680	91,3
Equateur	193	317	206	19	21	13	0	10	779	153	932	969	96,2
Orientale	70	166	105	12	6	3	0	2	364	285	649	681	95,3
Nord-Kivu	21	80	43	0	0	0	0	6	150	251	401	412	97,3
Sud-Kivu	36	55	54	6	1	0	0	2	154	208	362	374	96,8
Maniema	7	32	66	0	0	0	0	0	105	19	124	135	91,9
Kasaï-Oriental	282	147	200	33	0	0	0	46	708	175	883	942	93,7
Kasaï-	45	65	41	0	0	0	0	8	159	231	390	438	89,0
Katanga	44	116	86	0	0	0	0	17	263	1 010	1 273	1 317	96,7
Total Femmes	1	1	1	207	64	19	0	167	4 685	5 422	10 107	10 676	94,7
RDC	1	1	1	220	68	19	3	180	4 999	5 677	10		
% de Femmes	93,7	96,4	91,5	94,1	94,	100,	0,0	92,8	93,7	95,5	94,7		

Source : Enquête EADE

Les données statistiques indiquent que la province du Bas Congo, en ce qui concerne, le secteur public et privé a 463 éducatrices soit 4,3% sur un total de 10676 pour l'ensemble de la République Démocratique du Congo.

Tableau 69 : Proportion de salles d'activités en bon état
Selon les provinces

Province	Nombre de salles d'activités	En bon état	% en bon état
Kinshasa	2689	2643	98,3
Bas-Congo	375	374	99,7
Bandundu	1445	1343	92,9
Equateur	839	661	78,8
Orientale	569	508	89,3
Nord-Kivu	288	283	98,3
Sud-Kivu	335	307	91,6
Maniema	133	115	86,5
Kasaï-Oriental	809	739	91,3
Kasaï-Occidental	352	332	94,3
Katanga	1128	1086	96,3
Total	8962	8391	93,6

Les résultats de ce tableau, indiquent que sur 8.962 salles d'activités, la province du Bas Congo a 375 salles d'activités dont 374 soit 99,7% en bon état.

Tableau n°70 : statistiques des Ecoles, Classes, Apprenants et Educatrices ou Educateurs de l'Enseignement Maternel public et Privé par Sous Division

Sous Division	Ecoles	Classes	Apprenants		Enseignants	
			Garçons	Filles	Hommes	Femmes
Matadi	54	119	2800	1429	121	121
Boma	24	84	1772	932	63	63
Muanda	22	63	1052	537	54	54
Lukula	4	10	176	90	11	11
Tshela	2	4	111	60	4	4
Seke Banza	6	17	359	166	21	17

Source : Division provinciale de L'EPS Bas Congo 1

Au regard de ces données, nous remarquons que c'est la ville de Matadi, qui a plus d'écoles maternelles tandis que les sous – divisions de l'EPSP Lukula, Tshela et Seke Banza présentent des données peu reluisant ; en termes de la promotion de la petite enfance. Car, pour un total de 122 écoles soit 100%, les sous 'divisions pré – citées ont un pourcentage de 8,92% contre 48,2% pour la sous – division de Matadi, 21,42% de Boma et 19,64% pour Muanda.

Dans le même ordre d'idées, le déphasage est valable également pour le nombre des apprenants dans la mesure où sur un total de 9484 apprenants, la sous – division de Matadi a 4229 soit 44,59% contre 962 apprenants soit 10,14% pour les sous –divisions de Lukula, Tshela et Seke Banza.

Tableau n°71 : Statistiques des Ecoles, Classes, Apprenants et Educatrices ou Educateurs de l'Enseignement Maternel PUBLIC répartis

Par Sous – division (2011 – 2012)

Sous Division	Ecoles	Classes	Apprenants		Enseignants	
			Garçons	Filles	Hommes	Femmes
Matadi	0	0	0	0	0	0
Boma	2	6	144	88	6	6
Muanda	5	16	294	163	15	15
Lukula	2	5	85	38	6	6
Tshela	0	0	0	0	0	0
Seke Banza	0	0	0	0	0	0

Source : Division provinciale de L'EPS Bas Congo 1

Les données de ce tableau, indique clairement que le gouvernement congolais n'organise pas l'enseignement maternel dans la province du Bas Congo. Car, dans la grande ville de Matadi, on ne trouve aucune école maternelle publique.

Cependant, sur un total de 9 écoles pour l'ensemble de la province du Bas Congo, la sous – division de Muanda en compte 5 soit 55,5% contre 44,5% pour les Sous – divisions de la lukula et Boma.

Tableau n°72 : Statistiques des Ecoles, Classes, Apprenants et Educatrices ou Educateurs de l'Enseignement Maternel privé répartis

Par Sous – division (2011 – 2012)

Sous Division	Ecoles	Classes	Apprenants		Enseignants	
			Garçons	Filles	Hommes	Femmes
Matadi	54	119	2800	1429	121	121
Boma	24	84	1772	932	63	63
Muanda	22	63	1052	537	54	54
Lukula	4	10	176	90	11	11
Tshela	2	4	111	60	4	4
Seke Banza	6	17	359	166	21	17

Source : Division provinciale de L'EPSP Bas Congo 1

Au regard des résultats de ce tableau, il y a lieu d'indiquer l'implication des privés dans la promotion de l'éducation de la petite enfance. Car, sur l'ensemble des écoles maternelles de la province du Bas Congo ; on note que la ville de Matadi a 54 écoles soit 48,2% contre 51,8% pour les sous –divisions restantes.

Tableau n°73 : Nombre des classes des écoles maternelles publiques et privées organisées par Sous – Division

Sous - Division	2009 – 2010			2010 - 2011		
	Public	Privé	TOTAL	Public	Privé	TOTAL
MATADI	0	108	108	2	141	143
BOMA	9	44	53	9	62	71
MUANDA	13	47	60	10	53	63
LUKULA	0	6	6	0	10	10
TSHELA	0	4	4	0	4	4
SEKE BANZA	0	15	15	0	21	21
MBANZA NGUNGU	23	47	70	24	43	67
LUOZI	0	19	19	0	17	17
SONGOLOLO	6	15	21	6	21	27
MADIMBA	12	11	23	16	13	29
KASANGULU	0	0	0	0	0	0
KIMVULA	0	0	0	0	0	0

Source : Division provinciale de l'EPSP Bas Congo 1 et 2

Il ressort de ce tableau que les territoires de Luozi, Kasangulu, Lukula, Seke Banza, Tshela et Kimvula n'ont aucune école maternelle publique.

Par ailleurs, la ville de Muanda en 2009 – 2010 avait 13 écoles maternelles publiques. Mais, en 2010 -2011, elle en comptait 9 soit 69% ; ce qui explique une perte de 31% en termes des écoles maternelles publiques dans les sous – divisions de Kasangulu et kimvula pour les années scolaires 2009 – 2010 et 2010 – 2011.

D'autres part , on note des avancées en termes de la promotion de l'éducation de la petite enfance touchant le nombre d' écoles maternelles publiques dans les territoires de Muanda , Mbanza ngungu , Boma , Songololo et Madimba.

Tableau n°74 : Statistiques des enfants ayant fréquenté les espaces communautaires d'éveil par sexe et orientés en 1^{ère} année primaire

Sous - Division	2009 - 2010		
	Garçons	Filles	TOTAL
BOMA	207	210	417
SEKE BANZA	37	18	55
MATADI	171	167	338
SONGOLOLO	22	5	27
KIMPESE	40	23	63
KWILU NGONGO	168	167	335
GOMBE MATADI	46	26	72
MBANZA NGUNGU	159	141	300
BOKO -KIVULU	180	177	357
KISANTU	170	153	323
ENSEMBLE	1200	1087	2287

Source : L'EPSP /DIJE Bas Congo

Les données statistiques de ce tableau, indiquent le nombre des apprenants ayant fréquenté les espaces d'éveil communautaire ; mais orientés en première année primaire. Cependant, on remarque que les territoires de Seke Banza (2,75%), Kimpese (2,75%), et songololo (1,18%) n'ont pas orientés beaucoup d'enfants tandis que Boma (18,2%), Matadi (14,8%), Kwilu ngongo (14,6%) et Mbanza ngungu (13,1%) ont orientés beaucoup d'enfants en première année primaire ayant fréquentés les espaces d'éveil communautaire.

Tableau n°75 : Effectif des enfants ayant fréquenté les espaces communautaires d'éveil par Sexe et Age dans la province du Bas Congo

AGE	Année Scolaire 2009 - 2010		
	Garçons	Filles	TOTAL
3 Ans	511	603	1114
4 Ans	893	934	1827
5 Ans	1122	1299	2421
TOTAL	2526	2836	5362

Source : L'EPSP /DIJE Bas Congo

Sur un total de 5362 apprenants ayant fréquenté les espaces d'éveil communautaire, on trouve 2526 apprenants soit 47,1% des garçons contre 2836 soit 52,9% des filles. Cependant, on note parmi ces enfants 9,53% des garçons âgés de 3ans, 16,65% des garçons de 4ans, 20,92% des garçons âgés de 5ans. Dans le même ordre d'idées, on observe 603 filles soit 10,7% des filles âgées de 3 ans, 17,41% des filles âgées de 4ans et 24,22% âgées de 5ans.

CHAP 4 : CONCLUSION GENERALE.

Cette étude a été une occasion importante pour les Organisations de la Société Civile, le Gouvernement ainsi que la population d'une manière générale. Et ce serait une boussole qui permettrait à tous les acteurs d'avoir une idée claire de la situation de l'Education de la petite enfance dans la province du Bas Congo.

Il y a lieu de souligner que l'Education de la petite enfance reste encore une problématique dans la province du Bas Congo dans la mesure où cette échelle de l'enseignement national est pratiquement contrôlée par le secteur privé, l'investissement public étant quasi insignifiant.

Cette enquête a l'avantage de faire un état de lieu de l'éducation et la protection de la petite enfance, du fonctionnement de l'éducation préscolaire du degré d'implication du l'Etat en tant que pouvoir public et garant des biens et services publics en faveur des citoyens membres de communauté nationale et donc, des enfants dans l'ensemble du territoire nationale. Il faut noter que le faible financement public de notre système éducatif constitue un frein au bénéfice du droit à l'éducation de qualité pour les enfants. Et l'implication effective du gouvernement dans la promotion de l'éducation de la petite enfance passerait par l'allocation d'un budget conséquent et la réforme du cadre juridique de l'enseignement national notamment la loi-cadre qui continue à consacrer le caractère facultatif de l'enseignement maternel.

L'objectif global de cette étude était de collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public. Si la masse critique des données collectées peuvent rencontrer l'objectif susvisé, il n'en demeure pas moins que les résultats peuvent être utilisées par tous : argumentaire de plaidoyer pour les uns, alternatives de définition et correction des politique pour les autres notamment le pouvoir organisateur du système éducatif.

Un constat majeur : l'Etat est le pouvoir organisateur de l'enseignement national. Cependant, dans la pratique, concernant le fonctionnement de l'éducation préscolaire dans la province du Bas Congo principalement dans la ville de Matadi ainsi dans les territoires de Seke Banza et Songololo, le faible financement public signe un désengagement de l'Etat qui affecte la survie de l'école publique et promeut silencieusement la privatisation de ce niveau d'enseignement. L'Etat en effet, financièrement est quasi absent. Même le développement des Espaces Communautaires

d'Eveil réponde à la même logique c'est-à-dire, prise à charge par les communautés, les ménages.

La recherche des solutions à la problématique de l'éducation de la petite enfance passe par un financement public adéquat et la réforme du cadre juridique de l'enseignement national. « L'apprentissage commence dès la naissance, les premières années de la vie sont décisives pour les accomplissements éducationnels futurs et les résultats développementaux plus globaux ».

4.1. RESUME DES RESULTATS

Le rapport de l'enquête sur le Droit à l'Education de la petite Enfance et le Financement initiée par la CONEPT/RDC doit être considéré comme un document qui donne des éléments des réponses à la situation de la petite Enfance dans la province du Bas Congo.

Les Résultats aux quels est parvenue cette étude, qui avait pour objectif global de Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et le financement public, sont essentiellement les suivantes :

- 1449 personnes ont été enquêtées dans la ville de Matadi et les territoires de Songololo et seke banza ;
- Notre enquête a eu pour cibles les élèves, les éducatrices de la maternelle, les Parents et les gestionnaires d'écoles ;
- Pour les cibles parents, éducatrices et gestionnaires d'écoles leurs tranches d'âge étaient les suivantes : plus au moins 39 ans, 40 à 45 ans, 50 à 59 ans et 60 ans et plus ;
- Pour la cible élèves, leur âge était compris entre les tranches d'âge ci – après : 12 à 15 ans, 16 à 19 ans et 20 à 23 ans ;
- Dans 1449 personnes qui constituaient notre univers d'étude ou échantillon, nous avons 587 parents, 600 élèves, 131 gestionnaires d'écoles et 131 éducatrices de la maternelle ;
- Les enquêtés provenaient de trois sites retenus pour l'étude, il s'agit de : la ville de Matadi (63%), territoire de Songololo (18,6%), territoire de Sekebanza (18,4%) ;

- Sur 587 parents enquêtés, 369 soit 62,9% ont affirmé que leurs enfants n'ont pas fait l'école maternelle ;
- En demandant aux parents de se disculper par rapport à leur choix d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle, ceux qui ont émis un avis positif (37,1%) affirment majoritairement que c'est pour préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire (28,7%) tandis que ceux qui n'envoient pas leurs enfants à l'école maternelle (62,9%) on note que 46,3% des enquêtés ont dit que c'est le frais élevé de cet enseignement qui expliquerait leur opinion ;
- 211 parents soit 35,9% estiment que le gouvernement doit rendre gratuit et obligatoirement l'enseignement préscolaire pour qu'il ait le même engouement que le primaire ;
- 395 parents soit 67,3% méconnaissent les différents textes juridiques consacrant les droits de l'enfant, ce qui justifie l'hypothèse selon laquelle l'éducation de la petite enfance poserait un problème dans la province du Bas Congo ; car, il est difficile pour un parent d'envoyer son enfant à l'école notamment maternelle s'il ne comprend pas que c'est un droit pour ce dernier.
- Sur 600 élèves enquêtées, il y a 376 soit 62,4% qui ont accepté avoir fait l'école maternelle ;
- Sur 376 d'élèves avoir fait l'école maternelle, 79,8% reconnaissent son impact dans le cursus scolaire ;
- La non fréquentation de l'école maternelle par de certains élèves (61,43%) aurait pour raison le cout élevé de cet enseignement ;
- 44,19% d'élèves estiment que l'état doit rendre gratuit et obligatoire l'enseignement préscolaire pour qu'elle attire les parents à s'y intéresser ;
- 78,5% d'élèves ne connaissent pas les différents textes juridiques qui consacrent les Droits de l'enfant ;
- 69,8% demandent au gouvernement de mener des activités de sensibilisation à l'attention de la population afin de promouvoir l'éducation de la petite enfance ;

- Les gestionnaires d'écoles (58,5%) ont plus de 5 ans d'ancienneté dans leurs établissements scolaires ;
- Nous avons 67,2% hommes et 32,8% femmes comme gestionnaires d'écoles maternelles ;
- Les gestionnaires d'écoles (61,1%) estiment que l'enseignement maternel doit être gratuit et obligatoire et 46,25% proposent au gouvernement de prendre en charge les enseignants et les frais des écoles pour attirer les parents à cet enseignement ;
- Dans les écoles enquêtées, 14,8% du personnel est de sexe masculin contre 85,2% de sexe féminin ;
- Dans 131 écoles enquêtées, on note en termes d'infrastructures que 17,6% ont une salle des éducateurs, 92,4% des installations hygiéniques, 6,9% une salle de jeux, 27,5% des bibliothèques, 62,6% sont électrifiées, 88,5% ont une cour de récréation et 33,3% des clôtures ;
- Parmi les problèmes identifiés en rapport avec le fonctionnement de l'éducation préscolaire, on note que c'est la prise en charge des parents (31,2%), l'insuffisance des matériels didactiques (26%), le paiement difficile des frais scolaires par les parents passent pour les problèmes essentiels évoqués par les enquêtés ;
- 56,5% des gestionnaires d'écoles sont ignorants des textes juridiques qui consacrent les droits de l'Enfant ;
- Les gestionnaires d'écoles (65,6%) ont dit qu'ils n'ont pas un plan budgétaire annuel ;
- Sur 17 écoles publiques enquêtées, 70,6% demandent que l'état prenne en charge les salaires des enseignants, les dépenses de fonctionnement, la formation professionnelle et les matériels didactiques ;
- 69,5% souhaitent qu'il prenne en charge l'éducation préscolaire dans sa totalité ;
- 42% des éducatrices ont une ancienneté de plus de 5ans ;
- 32,1% d'éducatrices avancent le manque de moyen financier comme mobile qui justifierait le refus de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école maternelle ;
- 100% d'éducatrices ont reconnu que le programme est adapté au niveau des élèves ;

- 58% des éducatrices ont affirmé que les effectifs de leurs écoles ont augmentés par rapport aux années précédentes ;
- 41,2% des éducatrices soutiennent la sensibilisation de la population pour promouvoir l'éducation de la petite enfance ;
- 42,7% disent que la force de leur métier est le recyclage qu'elles bénéficient au début de chaque année ;
- 26% d'éducatrices évoquent la mauvaise rémunération, 39,7% soulignent le paiement difficile des frais scolaires par les parents ;
- 37,4% d'éducatrices pensent que la promotion de l'éducation préscolaire passerait par la sensibilisation des parents ;
- 60 éducatrices soit 45,8% affirment que leur rémunération est médiocre ;
- 73,3% disent qu'elles bénéficient de renforcement des capacités en cours d'emploi ;
- 57 éducatrices soit 43,5% ont affirmé durant les trois dernières années, elles ont reçu trois fois la visite des inspecteurs ;
- 98 enquêtés soit 74,8% ont affirmés qu'ils reçoivent les rapports financiers de leurs écoles ;
- 6,3% d'enfants âgés de 5 ans sont en dehors de l'école dans la province du Bas -Congo
- 6,4% d'enfants âgés de 3 -5ans sont en dehors de l'école dans la province du Bas -Congo ;

4.2. Recommandations

Le Plan National d'Action National de l'Education Pour Tous en 2005 avait prévu de réaliser un certain nombre d'objectifs à l'horizon 2015 notamment l'augmentation de l'ordre de 30% en 2010 et 50% en 2015 du taux brut de scolarisation (3 à 5 ans) dans l'enseignement pré primaire. Cette étude démontre clairement que la République Démocratique du Congo est loin de réaliser les dits objectifs. Les défis à relever sont donc énormes en cette matière.

Au vu des résultats de cette enquête, les recommandations formulées concernent aussi bien les organisations de la société civile, le Gouvernement et les bailleurs de fonds afin d'aider notre pays d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous relatif à l'éducation pré primaire.

4.2.1. Recommandations d'ordre général

1. Rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire ;
2. Créer des classes de pré primaire dans chaque école publique ;
3. Sensibiliser la population sur l'éducation de la petite enfance ;
4. Faire une sensibilisation à large échelle sur les différents textes juridiques consacrant les droits de l'enfant particulièrement le droit à l'éducation ;
5. Allouer un budget conséquent à l'enseignement pré primaire ;
6. Procéder à la réforme du cadre juridique en amendant notamment l'article de loi-cadre sur l'enseignement national qui consacre le caractère facultatif de l'enseignement maternel.
7. L'adoption par le Gouvernement d'une politique claire pour l'éducation du jeune enfant.

4.2.2. Recommandations d'ordre spécifique

4.2.2.1. Par rapport à l'éducation préscolaire

1. Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation préscolaire ;
2. Rendre disponible les manuels scolaires et les matériels didactiques aux écoles ;
3. Rendre cet enseignement gratuit et obligatoire ;
4. Redynamiser l'inspection de l'enseignement maternel

4.2.2.2. Par rapport à la protection de l'enfant

1. Mener une étude de viabilité des écoles maternelles afin de se rendre compte des conditions d'apprentissage des apprenants ;
2. Sensibiliser la population sur les différents textes juridiques consacrant les droits de l'enfant ;
3. Aménager les terrains accidentés de certaines écoles maternelles ;
4. Intégrer les notions des droits de l'enfant dans le programme scolaire ;

4.2.2.3. Par rapport au financement public de l'enseignement de la petite enfance

1. Allouer un budget conséquent à l'enseignement pré primaire ;
2. Subventionner les Espaces Communautaires d'Eveil ;
3. Organiser des activités de renforcement des capacités sur l'élaboration et suivi budgétaire et la bonne gouvernance à l'attention des gestionnaires d'écoles maternelles.

- **Bibliographie**

1. Enquête sur le droit à l'éducation préscolaire et financement public de l'éducation de la petite enfance (2010) ;
2. Enquête sur les enfants et adolescents en dehors de l'école (2005) ;
3. Recensement des enfants de la rue de la ville de Kinshasa (2005) ;
4. Monographie de la province du Bas Congo (2012) ;
5. Annuaire statistiques de l'EPSP Bas Congo 1 et 2 (2009, 2010 et 2011).

ANNEXES

Questionnaire destiné aux Educatrices et Educateurs

I.		IDENTIFICATION DU SITE	
I.1	Lieu de l'Enquête	Bas - Congo	
I.2	Ville ou Territoire de résidence de l'enquêté(e)	1. Matadi 2. Songololo Sekebanza	<input type="checkbox"/>
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
II.		IDENTIFICATION DE L'Enquêtée (Educatrice)	
II.1	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	1. 20 – 24 ans 2. 25 – 29 ans 3. 30 – 34 ans 4. 35 – 39 ans 5. 40 – 44 ans 6. 45 – 49 ans 7. 50 – 54 ans 8. 55 – 59 ans 9. 60 – 64 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude	1. Diplômé 2. Gradué 3. Licencié 4. En dessous du diplôme d'Etat	<input type="checkbox"/>
II.4	Régime de l'école	1. Privée 2. Publique 3. Espace d'éveil communautaire	<input type="checkbox"/>
II.5	Section suivie aux humanités		
II.6	Ancienneté	1. 1 à 4 ans 2. 5 ans 3. Plus de 5 ans	<input type="checkbox"/>
		EDUCATION PRE SCOLAIRE	
II.7	Pouvez-vous nous dire l'importance de l'éducation préscolaire dans le Cursus scolaire d'un enfant ?		
II.8	Comment trouvez-vous la matière que vous dispensez aux enfants ?		

II.9	Le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle peut se justifier par :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de moyen financier 2. Ignorance de la formation préscolaire 3. Coût élevé de cet enseignement 4. Toutes les assertions sont vraies 	<input type="checkbox"/>
II.10	La plus part d'élèves que vous recevez, leurs parents ont un niveau d'études :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Considérable (Gradué, Licencié) 2. Assez considérable (Diplôme d'Etat et autres) 3. Sans niveau 	<input type="checkbox"/>
II.11	Par rapport à l'année précédente, l'effectif des élèves a :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenté 2. Diminué 	<input type="checkbox"/>
II.12	Dans l'hypothèse où cela a diminué, que préconisez-vous pour que les effectifs augmentent ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer les coûts des frais scolaires 2. Sensibiliser les parents 3. L'Etat doit créer beaucoup d'écoles maternelles 4. Autres raisons. 	<input type="checkbox"/>
II.13	D'après vous, quelles sont : a) les forces de votre métier ?		
	b) les faiblesses de votre métier ?		
II.14	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
II.15	Comment appréciez-vous votre rémunération mensuelle ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Motivante 2. Assez motivante 3. Médiocre 	<input type="checkbox"/>
II.16	Est-ce que l'école vous a-t-elle déjà donné la possibilité de renforcer vos capacités par des formations en cours de métier ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	<input type="checkbox"/>

	Combien de fois ?	1. Une fois 2. Plus d'une fois 3. Aucune fois	<input type="checkbox"/>
	Quand ?		<input type="checkbox"/>
II.17	Combien de fois avez-vous reçu la visite des inspecteurs les trois dernières années ?	1. Une fois 2. Deux fois 3. Trois fois 4. Plus de trois fois 5. Aucune fois	<input type="checkbox"/>
PROTECTION			
II.18	Connaissez-vous quelques textes juridiques qui consacrent les droits de l'enfant au niveau national et international. Lesquels ?		
	Quels sont, à titre d'exemple, les droits de l'Enfant qui sont protégés par ces textes		
II.19	La protection de la petite enfance (0 – 5 ans) implique l'observance de quelques droits, lesquelles par exemple?		

FINANCEMENT		
II.20	Est-ce que le gestionnaire de l'école ou le promoteur vous donne le rapport de l'utilisation des fonds perçu pendant l'année ?	<ol style="list-style-type: none">1. Oui2. Non <input data-bbox="1305 271 1382 338" type="checkbox"/>

Questionnaire destiné aux élèves

II.	IDENTIFICATION DU SITE		
I.1	Lieu de l'Enquête	Bas -Congo	
I.2	Ville ou Territoire de résidence de l'enquêté(e)	3.Matadi 4.Songololo 5.Sekebanza	<input type="checkbox"/>
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
II.	IDENTIFICATION DE L'ENQUETE(E) (Elèves)		
II.1	Sexe	3. Masculin 4. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	10. 12 – 15 ans 11. 16 – 19 ans 12. 20 et plus	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude de l'enquêté	1. Secondaire 2. Humanités	<input type="checkbox"/>
II.4	Niveau des parents	5. Diplômé et autres 6. Gradué 7. Licencié 8. Sans niveau	<input type="checkbox"/>
EDUCATION PRE SCOLAIRE			
II.5	Avez-vous fait l'école maternelle ?	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>
II.6	si Oui, a-t-elle contribué dans votre formation scolaire	1. Oui 2. Non	<input type="checkbox"/>
II.7	L'école maternelle a pour but, selon vous ?	5. Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire ; 6. Est un droit pour la petite enfance ; 7. C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec autres enfants ; 8. Toutes les assertions sont bonnes	<input type="checkbox"/>
II.8	D'après vous, pourquoi d'autres enfants ne font pas l'école maternelle ?	4. Nombre insuffisant des structures d'accueil ; 5. Le coût élevé de cet enseignement ; 6. Illettrisme des parents ; 7. Ignorance des droits de la petite enfance	<input type="checkbox"/>

II.9	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
PROTECTION			
II.10	Connaissez-vous quelques textes juridiques qui consacrent les droits de l'enfant au niveau national et international. Lesquels ?	1. Si oui, citez-les 2. Non	<input type="checkbox"/>
	Quels sont, à titre d'exemple, les droits de l'Enfant qui sont protégés par ces textes		
II.12	Que doit faire le gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC ?	3. Sensibiliser les populations ; 4. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 5. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>

Questionnaire destiné aux Gestionnaires d'écoles

III.	IDENTIFICATION DU SITE		
I.1	Lieu de l'Enquête	Bas - Congo	
I.2	Ville ou territoire de résidence de l'enquêté(e)	6. Matadi 7. Songololo 8. Sekebanza	<input type="checkbox"/>
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
I.4	Régime de l'école	4. Privée 5. Publique 6. Espace d'éveil communautaire	<input type="checkbox"/>
		IDENTIFICATION DE L'ENQUETE	
II.1	Sexe	5. Masculin 6. Féminin	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	13. 35 – 39 ans 14. 40 – 44 ans 15. 45 – 49 ans 16. 50 – 54 ans 17. 55 – 59 ans 18. 60 – 64 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude	9. Diplômé(e) 10. Gradué(e) 11. Licencié(e) 12. En dessous du diplôme d'Etat	<input type="checkbox"/>
II.4	Ancienneté	4. Plus d'1 an 5. 5 ans 6. Plus de 5 ans	<input type="checkbox"/>
		EDUCATION PRE SCOLAIRE	
II.5	Existe-t-il une planification des activités dans votre école ?		<input type="checkbox"/>
II.6	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
II.7	Peut-on avoir les effectifs du personnel en termes de sexe dans votre école ?	Hommes	<input type="checkbox"/>
		Femmes	<input type="checkbox"/>
II.8	Peut-on avoir les effectifs des apprenants en termes de sexe dans votre école ?	Garçons	<input type="checkbox"/>
		Filles	<input type="checkbox"/>

II.9	En ce qui concerne les infrastructures, trouve-t-on dans votre école :	<ul style="list-style-type: none"> a. Une salle des éducateurs b. Les installations hygiéniques c. Une salle des jeux d. Une bibliothèque e. De l'électricité f. Une cour de récréation g. Une clôture h. Les salles de classe répondant aux normes i. Est-ce qu'il existe un danger dans l'enceinte de l'école ou aux alentours de l'école pour les apprenants 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
II.10	D'après vous, quels sont les problèmes que vous rencontrez – Vous pour le fonctionnement de l'école ?		
PROTECTION			
II.15	Est-ce que vous connaissez – vous quelques textes juridiques, les quels consacrent les Droits de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> 1. Si Oui, Citez –les 2. Non 	<input type="checkbox"/>
II.17	Pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC, qu'est ce que le gouvernement doit faire ?	<ul style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser la population 2. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 3. Toutes les assertions sont vraies 	<input type="checkbox"/>
II.18	D'après vous, la protection de la petite enfance implique l'observance de quelques droits, Citez-les ?		

FINANCEMENT			
II.19	Le budget de l'école provient (pour les gestionnaires des écoles publiques)	1. Du financement public 2. Du financement privé (contribution des parents) 3. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>
II.20	Le montant des frais scolaires payés par les élèves est fixé :	1. Par l'Etat 2. Par le Promoteur 3. En consultation avec le comité scolaire	<input type="checkbox"/>
II.21	Avez – vous un plan budgétaire annuel ?	1. OUI 2. NON	<input type="checkbox"/>
II.22	Quelles sont les charges de l'école que l'Etat supporte ? (pour les gestionnaires des écoles publiques)	1. Salaires des enseignants 2. Les dépenses du fonctionnement 3. La formation professionnelle 4. Les matériels didactiques 5. Toutes les assertions sont bonnes	<input type="checkbox"/>
II.23	Quelles sont vos propositions en rapport avec le financement public de l'Education de la petite Enfance?		

Questionnaire destiné aux parents

IV		IDENTIFICATION DU SITE	
I.1	Lieu de l'Enquête	Bas - Congo	
I.2	Ville ou territoire de résidence de l'enquêté(e)	9. Matadi 10. Songololo 11. Sekebanza	<input type="checkbox"/>
I.3	Nom de l'Agent enquêteur		
II.		IDENTIFICATION DE L'ENQUETE(E)	
II.1	Sexe	7. Masculin 8. Féminin 9.	<input type="checkbox"/>
II.2	Age	19. 20 – 24 ans 20. 25 – 29 ans 21. 30 – 34 ans 22. 35 – 39 ans 23. 40 – 44 ans 24. 45 – 49 ans 25. 50 – 54 ans 26. 55 – 59 ans 27. 60 – 64 ans 28. 65 – 69 ans 29. 70 – 74 ans 30. 75 – 79 ans 31. 80 – 84 ans	<input type="checkbox"/>
II.3	Niveau d'Etude	13. Diplômé 14. Gradué 15. Licencié 16. Sans niveau	<input type="checkbox"/>
		EDUCATION PRE SCOLAIRE	
II.4	Est-ce que vos enfants vont à l'école maternelle ?	3. Oui 4. Non	<input type="checkbox"/>
II.5	Motivez votre réponse ?		
II.6	D'après vous, qu'est ce qui explique le faible pourcentage des effectifs dans les écoles maternelles?	9. Frais élevés de cet enseignement ; 10. Nombre insuffisant des structures d'accueil ; 11. Le caractère facultatif de cet enseignement.	<input type="checkbox"/>

II.7	L'école maternelle a pour but d'après vous ?	8. Préparer l'enfant à bien affronter l'école primaire ; 9. Est un droit pour la petite enfance ; 10. C'est juste pour permettre à l'enfant d'être en contact avec les autres enfants; 11. Autres, Précisez	<input type="checkbox"/>
II.8	Que peut faire le gouvernement pour que l'enseignement préscolaire soit attrayant au même titre que le primaire ?		
	PROTECTION		
II.10	Avez – vous connaissance des textes juridiques, les quels consacrent les droits de l'Enfant	3. Si oui, citez-les 4. Non	<input type="checkbox"/>
II.11	Que doit faire le gouvernement pour promouvoir les droits de l'enfant en RDC ?	6. Sensibiliser les populations 7. Intégrer les notions de droit de l'enfant au programme scolaire 8. Les deux assertions sont vraies	<input type="checkbox"/>

Table des matières

Préface

Chapitre 1 : les Généralités	4
0. Introduction générale	4
1. Contexte et justification.....	5
1.1. Contexte	5
1.2. Justification	6
2. Objectifs	4
2.1. Objectif général	4
2.2. Objectifs spécifiques	4
3. Les résultats attendus	4
4. Cadre institutionnel et présentation de la CONEPT/RDC	5
 Chapitre 2 : Présentation de l'enquête	 6
2.1. Brève présentation de la province de la province du Bas Congo	 6
2.2. Organisation politique et administrative de la province du Bas Congo	 6
2.3. Nature de l'opération	7
2.4. Définitions des concepts clés	7
2.5. Méthodologie	8
2.6. Description des tâches et jalons	9
2.7. Conditions de réalisation de l'enquête	10
2.8. Déroulement des activités de l'enquête	10
2.8.1. Le calendrier des activités réalisées	11
2.8.2. Description des activités réalisées	11
2.8.3. Difficultés rencontrées, Atouts majeurs, Qualité des données et observations	 12
2.8.3.1. Difficultés rencontrées	12
2.8.3.2. Atouts majeurs	12
2.8.3.3. Qualités des données	12
2.8.3.4. Observations	12

Chapitre 3 : présentation des résultats	13
3.1. Population enquêtée	13
3.2. Ecoles maternelles enquêtées	14
3.3. Présentation des résultats par cible	15
3.3.1. Par rapport à la cible parents	15
3.3.2. Par rapport à la cible élèves	21
3.3.3. Par rapport à la cible gestionnaires d'écoles	26
3.3.4. Par rapport à la cible Educatrices ou Educateurs de la maternelle	33
Chapitre 4 : Conclusion	
4.1. Résumé des résultats.....	52
4.2. Recommandations	55
4.2.1. Recommandations d'ordre général	56
4.2.2. Recommandations d'ordre spécifique	56
4.2.2.1. Par rapport à l'éducation préscolaire	56
4.2.2.2. Par rapport à la protection de l'Enfant	56
4.2.2.3. Par rapport au financement public de l'enseignement de l'enseignement de la petite enfance	57
• Bibliographie	58
• Liste des Acronymes	59
• Annexe	60
Annexe 1 : Questionnaire destiné aux Educateurs et Educatrices.	61
Annexe 2 : Questionnaire destiné aux élèves	65
Annexe 3 : Questionnaire destiné aux gestionnaires d'écoles	67
Annexe 4 : Questionnaire destiné aux Parents	70